

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

-:-

Vendredi 8 juillet 2022

-:-

Le vendredi 8 juillet 2022, les membres du Conseil départemental des Hauts-de-Seine se sont réunis à l'Arena.

La séance est ouverte à 9 heures 44 sous la présidence de Monsieur Georges Siffredi, Président du Conseil départemental.

M. le Président - Mes chers collègues, je vous propose de prendre place.

J'ouvre notre séance.

Je vais demander à notre secrétaire de séance, Monsieur Xabi Elizagoyen, de bien vouloir me rejoindre pour procéder à l'appel.

(Monsieur Elizagoyen rejoint la tribune et procède à l'appel)

Sont présents : MM. Adjroud, Baguet, Mme Bécart, MM. Benarafa, Berdoati, Mmes Bergerol, Bourg, Brobecker, Caullery, Cillières, MM. Courtès, Datcharry, Mme Demblon-Pollet, M. Elizagoyen, Mmes Fischer, Fourcade, MM. Franchi, Fromantin, Mme Godin, MM. Jarry, Larghero, Mmes Léandri, Limoge, Mouaddine, MM. Muzeau, Ouzoulis, Mmes Pitrou, Pottier-Dumas, MM. Révillon, Sénant, Siffredi, Timotéo, Weiss.

Sont représentés :

Mme Barthélémy-Ruiz, pouvoir à M. Timotéo ;

Mme Bedin, pouvoir à M. Franchi ;

M. Boudy, pouvoir à M. Révillon ;

Mme Charoy, pouvoir à M. Baguet ;

M. Coscas, pouvoir à M. Berdoati ;

Mme Genthon, pouvoir à M. Ouzoulis ;

M. Guilcher, pouvoir à Mme Pitrou ;

M. Lam, pouvoir à Mme Fischer ;

Mme Lederman, pouvoir à M. Courtès ;

Mme le Moal, pouvoir à M. Muzeau ;

M. de la Roncière, pouvoir à M. Fromantin ;

Mme Tilly, pouvoir à Mme Demblon-Pollet ;

Mme Trichet-Allaire, pouvoir à Mme Brobecker.

M. le Président - Merci, Monsieur Xabi Elizagoyen.

FINANCES – BUDGET

Rapport n° 22.116 – Décision modificative n° 1 du budget principal.

M. le Président - Le premier point à l'ordre du jour, le rapport 22.116, concerne la décision modificative n° 1 de notre budget principal. J'ai un inscrit : Monsieur Jarry.

M. Jarry - Simplement quelques remarques sur cette DM.

Au niveau des recettes tout d'abord, on note, mais ce n'est pas une surprise pour moi, que les DMTO votés il y a trois mois à peine doivent être réévalués à la hausse. Le rapport de la Chambre régionale des comptes avait parlé, à propos de cette sous-évaluation systématique des DMTO, « *d'insincérité du budget* », je n'en dirai pas plus.

Je constate également, toujours au niveau des recettes, une augmentation de près de 7 M€ de celle liée à la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la fameuse CVAE ; j'avais envie de dire : « Profitons-en tant qu'il est encore temps ! » Vous savez, en

effet, que le Président de la République a annoncé son intention de supprimer ce dernier impôt qui lie les entreprises avec les territoires où elles sont implantées, et, visiblement, la Première ministre a annoncé que ce serait même dès l'année 2023.

Vous avez eu l'occasion, Monsieur le Président, à chaque budget primitif, ici même, en séance publique, de vous insurger contre cette suppression qui remet en cause un principe constitutionnel : celui de l'autonomie des collectivités. Vous me permettrez cependant de faire remarquer que le credo idéologique et quasi religieux qui sous-tend cette suppression, à savoir qu'il faut réduire les impôts des entreprises, est globalement partagé par vos bancs ; c'est d'ailleurs au nom de ce même credo que Nicolas Sarkozy avait initié le mouvement en supprimant la taxe professionnelle.

M. le Président (hors micro) - Mais non, cela n'a rien à voir !

M. Jarry - La suppression de la CVAE est appelée à être discutée au Parlement ; vous pourrez compter sur moi pour être attentif au vote des Parlementaires LR et autres et vous en rendre compte dans cette Assemblée.

Au niveau des dépenses, cette décision modificative est marquée par l'achat pour plus de 100 M€ d'un bâtiment à La Défense destiné à accueillir les services départementaux, a priori temporairement, si l'on en croit le rapport, puisque ces services auraient vocation, au bout du compte, à atterrir dans les anciens locaux de la faculté Léonard de Vinci qui accueilleraient également l'Assemblée départementale. Pourquoi acheter, alors, si c'est à titre provisoire que nous allons nous installer dans ces locaux ? Au regard des tendances de l'immobilier de bureau, êtes-vous sûr que c'est le bon moment pour acheter des mètres carrés de bureaux à La Défense dans l'optique de les revendre quelques années plus tard ? Peut-être pourrait-on disposer d'un vrai dossier sur les mètres carrés utilisés par les services administratifs centraux du Département, sur leur localisation actuelle, sur leur coût de revient, sur leur empreinte écologique et les perspectives que vous envisagez avec ces mêmes indicateurs. Ce serait mieux que des informations données au compte-gouttes et ce serait plus respectueux du rôle de notre Assemblée.

Merci.

M. le Président - Merci.

Monsieur Baguet ou Monsieur Sénant ?

Monsieur Baguet ?

M. Baguet - Merci, Monsieur le Président.

Pour répondre à notre collègue, il est vrai que l'intervention de la Première ministre annonçant la disparition de la CVAE dès 2023 est un vrai souci, vous l'avez remarqué. Vous savez que la CVAE, pour nous, c'est une part figée de la Région de 350 M€, mais il y a une deuxième part et on mesure dans cette DM1 la dynamique de cette deuxième part : +6,99 M€. Effectivement, si la CVAE disparaît, elle sera à son tour figée au niveau national et nous serons privés de la dynamique des entreprises. Or, notre département, justement, se caractérise par une dynamique industrielle et économique extrêmement forte.

C'est tout à fait regrettable, et je rejoins ce que vient de dire Patrick Jarry sur le fait que c'est un lien de plus qui est coupé entre les entreprises et le territoire. On se demande, d'ailleurs, à quoi on va servir si on n'a plus l'occasion et le besoin de construire de bureaux, d'activités, de logements, puisqu'avec toutes les suppressions des taxes les unes après les autres et le fait qu'il n'y ait plus de lien du tout avec le territoire, on se demandera pourquoi faire des PLU dans nos communes. Mais on constatera les dégâts dans quelques années ; le jour où le PIB de la région Ile-de-France s'effondrera, on dira : « Pourquoi le PIB de la France s'est-il effondré ? » ; eh bien simplement parce qu'on aura pris des mesures qui n'étaient pas adaptées.

Concernant l'immeuble SoWork à Puteaux, cet achat répond à un double objectif :

- premièrement, proposer à nos agents des bureaux et des qualités d'accueil dignes du Département des Hauts-de-Seine. Je rappelle qu'aujourd'hui, nous avons un bâtiment très dégradé et qui accueille un grand nombre des services. Ils ont besoin et ils ont le droit de travailler dans de bonnes conditions ;
- deuxièmement, je rappelle, mon cher collègue, que, justement, avec le nouvel exemple de la CVAE, il est urgent de pérenniser les recettes du Département et de nos collectivités en général.

Avec cette opération, on achète, et vous l'avez vu, sans effort particulier, puisque l'inscription des crédits se fait par une diminution des crédits de dépenses imprévues en fonctionnement pour 25 M€, une diminution des crédits de dépenses imprévues sur l'investissement de 25 M€ et, effectivement, une réévaluation des DMTO à 50 M€, donc cela ne touche pas fondamentalement notre budget 2022 qui a déjà été approuvé.

Je pense que c'est une bonne politique, justement, que d'acheter ce bâtiment. Il n'y a pas beaucoup de bâtiments à vendre dans le secteur, les services ont fait une vraie étude, et le Président le dira, une stratégie immobilière se met en place au niveau du Département sous l'autorité du Président, qui voit à long terme ; vous avez évoqué les travaux à venir sur le Pôle Léonard de Vinci, les aménagements. Il y a effectivement à avoir en tête cet objectif de pérenniser les ressources du Département, notamment par des locations de biens, mais aussi de bien accueillir les agents.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président, sans ajouter à nos débats.

M. le Président - Merci.

Juste deux mots complémentaires.

Vous l'avez dit, et je regrette, moi aussi, que tous les « impôts » comme la CVAE disparaissent et privent nos collectivités de leur indépendance, puisqu'ils sont systématiquement remplacés par des dotations, ce qui nous rend de plus en plus dépendants des décisions de l'État.

Je voudrais simplement rectifier une erreur que vous avez commise, Monsieur Jarry : le Président Sarkozy, si ma mémoire est bonne, en 2010, a effectivement supprimé la taxe professionnelle, mais cela a été remplacé, justement, par la CVAE et la CFE. Il y avait bien, encore deux impôts sur lesquels nous pouvions intervenir, et non simplement une simple dotation comme c'est le cas aujourd'hui.

Sur l'achat du bâtiment, Monsieur Baguet vous a répondu. En réalité, avant de décider d'acheter, nous avons d'abord regardé pour louer, puisque, comme vous le savez, une grande partie de nos services a été regroupée au sein de l'Arena, mais pas la totalité. Nombre de nos services sont toujours dans le bâtiment Salvador et également dans le bâtiment que l'on appelle « l'Extension », où se trouve le Ruban Bleu. Lorsque l'on voit l'état du bâtiment du Salvador, force est de constater qu'il nécessite pour le moins des

travaux très importants afin que nos personnels puissent travailler dans des conditions dignes. Il aurait donc fallu les déplacer, puisqu'il est impossible d'engager des travaux lourds en ayant des agents à l'intérieur, pour une durée d'au moins deux ou trois ans.

Il est nécessaire, lorsque l'on procède à des études dans ce domaine, de mettre en perspective les coûts de location ainsi que les frais afférents avec les coûts d'acquisition. De mémoire et selon les différentes pistes explorées, les locations allaient s'élever autour de 40 ou 45 M€, quand nous achetons à 85 M€. L'acquisition revient donc en effet à court terme 40M€ plus cher que la dépense en termes locatifs considérée uniquement à travers les loyers. Sauf qu'il ne vous aura pas échappé qu'avec une location de 3 ans, à laquelle il convient de rajouter les coûts de travaux qui auraient été nécessaires, l'écart se réduisait encore. De plus, les frais engagés l'auraient été en pures pertes, alors qu'avec cet achat, nous procédons à un investissement, et le Département devient propriétaire d'un bien d'une valeur de 85 M€.

Enfin, je tiens à rappeler que l'estimation des Domaines était de 95,5 M€, et que nous avons donc acheté ce bâtiment 10,5 M€ moins cher que la propre estimation des services fiscaux.

Notre politique sur le sujet est claire, et nous l'avons exposée me semble-t-il, Monsieur Baguet, en commission. Malheureusement, et ne le prenez pas mal, ce n'est pas un grief, aucun membre des deux groupes de l'Opposition n'était présent à cette Commission. Effectivement, vous pouvez dire que vous n'avez pas été informés, mais ce cela n'est pas lié à une volonté de notre part de ne pas vous tenir informés. C'est tout simplement lié à votre absence lors de cette Commission. Une fois encore, ce n'est pas un grief, mais je maintiens que l'information a bien été faite.

Maintenant, pour vous donner de plus amples informations, nous allons effectivement transférer dans le SoWork les personnels qui sont aujourd'hui au Salvador et dans l'Extension. Il ne vous aura pas échappé que nous n'avons pas d'hémicycle. Si nous avons pu, pendant des années, profiter d'un amphithéâtre au Pôle universitaire Léonard de Vinci, là aussi, une fois que les utilisations actuelles seront terminées – très prochainement – par les universités, il est prévu que l'on désamiante, pour permettre une nouvelle utilisation des lieux, ce qui impliquera la perte de l'usage de cet hémicycle.

Nous avons trouvé un hémicycle de remplacement, là où nous siégeons aujourd'hui, à l'Arena, mais cette solution était rendue possible car cet équipement ne fonctionnait pas à plein régime du fait des restrictions sanitaires liées au COVID. Aujourd'hui, la situation revient à la normale, les spectacles se succèdent, ce qui implique qu'à partir de la rentrée, nous ne pourrions plus utiliser ce lieu. Nous en profiterons pour créer, en attendant, un hémicycle dans l'Extension, parce qu'il faut quand même bien que notre assemblée puisse siéger.

À terme, en lieu et place du Pôle Léonard de Vinci, nous regrouperons sur cet emplacement –vous disiez dans quelques années, mais avec les délais et les lourdeurs légales et administratives, cela sera au mieux à l'horizon 2032-2033, ce qui ne nous empêche pas, nous responsables politiques, d'avoir une vision – l'ensemble de nos services, c'est-à-dire que nous regrouperons ceux qui sont à l'Arena, ceux également qui s'installeront au SoWork et également, pourquoi pas, en fonction des mètres carrés disponibles, ceux que j'appelle « nos satellites », comme Citallios ou l'Office départemental.

Une fois cette étape franchie, nous libérerons les locaux de l'Arena et les locaux du SoWork.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, je ne pense pas qu'il soit forcément nécessaire de vendre. Nous aurons la possibilité de louer, et ces locations nous apporteront des loyers non négligeables, et donc des recettes de fonctionnement. Avec la perte de la CVAE – que vous souligniez tout à l'heure -, avec des dotations dont, lorsque nous voyons la situation de l'État central, nous pouvons supposer qu'elles suivront une tendance baissière plutôt qu'haussière, il me semble que disposer de recettes supplémentaires de fonctionnement n'est peut-être pas négligeable.

Voilà quelle est notre politique à moyen et long terme, à horizon 2032. Tous ces éléments ont été expliqués par Monsieur Baguet en Commission.

Sur les droits de mutation, vous dites une nouvelle fois qu'ils étaient sous-estimés lors du Budget Primitif. Une nouvelle fois, je conteste votre position. Les droits de mutation sont par essence très volatils. L'an dernier, nous avons eu, comme les Villes d'ailleurs, des recettes exceptionnelles et le reproche qui nous était fait par la Chambre régionale des comptes, si ma mémoire est bonne, était de dire qu'en cours d'année et en

fonction de l'évolution des recettes, nous ne réajustons pas, nous attendons le compte administratif.

Là, nous répondons bien à la demande de la Chambre régionale des comptes, puisque nous réajustons dès la première DM1, car, pour l'instant, nous nous apercevons que si sur le dernier mois, il commence à y avoir une légère baisse, la dynamique observée sur les cinq premiers mois de l'année dessine une trajectoire qui nous permet de penser qu'ajouter ces 50 M€ de recette ne présente pas de risque.

Toutefois, il convient de rester prudent, car il ne vous aura pas échappé que les taux d'emprunt augmentent alors que le taux d'usure, lui, a augmenté faiblement – seulement de 0,10- et qu'en conséquence, les banques prêtent de moins en moins ou de plus en plus difficilement en termes de crédits aux particuliers. De ce fait, nous risquons d'avoir, certes avec un décalage, dans un premier temps, des baisses sur le neuf et, dans la foulée, des baisses sur l'ancien en termes de transactions. Il y aura certes peut-être un décalage, mais il est nécessaire de rester prudent sur les droits de mutation au vu de la conjoncture actuelle.

Je pense que nous pouvons mettre aux voix.

Qui est contre cette décision modificative ?

Les deux groupes de l'Opposition.

Qui s'abstient ?

La majorité vote pour.

Rapport n° 22.117 – Décision modificative n° 1 du budget départemental – Autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE).

M. le Président - Sur le 22.117, qui reprend la décision modificative dans le cadre des AP et des engagements, je suppose que c'est le même vote ? *(Les deux présidents de groupe acquiescent.)*

L'Opposition vote contre, la majorité vote pour.

Rapport n° 22.118 – Compte-rendu sur la dette.

M. le Président - Nous passons au 22.118, qui est le compte-rendu sur la dette.

Je n'ai pas d'inscrit.

Il s'agit de prendre acte.

Je mets aux voix le fait que nous ayons pris acte.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.119 – Compte-rendu des encaissements d'indemnités d'assurance – Mai 2021 – Avril 2022.

M. le Président - 22.119 : il s'agit du compte-rendu des encaissements d'indemnités d'assurance sur la période de mai 2021 à avril 2022.

Je n'ai pas d'inscrit.

Il s'agit de prendre acte.

Je mets aux voix ce « prend acte ».

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport n° 22.120 – Compte-rendu des actions en justice – Mars-mai 2022.

M. le Président - 20.220 : compte-rendu des actions en justice concernant les mois de mars à mai 2022.

Je n'ai pas d'inscrit.

Il s'agit, là aussi, de prendre acte.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

Rapport n° 22.121 – Tableau des effectifs budgétaires – Juillet 2022.

M. le Président - J'en viens au 22.121 concernant le tableau des effectifs budgétaires au mois de juillet 2022.

Madame Cillières était inscrite, mais elle s'est désistée, donc je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.83 – Tableau des effectifs budgétaires – Pouponnière Paul Manchon – Juillet 2022.

Rapport n° 22.84 – Tableau des effectifs budgétaires – Cité de l'enfance – Juillet 2022.

Rapport n° 22.85 – Tableau des effectifs budgétaires – Centre maternel Les Marronniers – Juillet 2022.

M. le Président - Je passe au 22.83 concernant le tableau des effectifs budgétaires pour la Pouponnière Paul Manchon, mais nous avons également, qui traitent du même sujet, concernant la Cité de l'enfance, le 22.84 et le 22.85 concernant le Centre maternel Les Marronniers.

Sur l'ensemble de ces rapports, il y a une intervention groupée de Madame Mouaddine, à qui je donne la parole.

Mme Mouaddine - Oui, merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, ces trois rapports portent sur l'ajustement des effectifs budgétaires de ces trois établissements de l'aide sociale à l'enfance. Nous voterons pour ces rapports, en soutien de la prise en compte de l'évolution de carrière des agents, mais ce n'est pas pour autant que nous considérons que les mesures prises jusqu'à présent pour pallier le manque d'effectifs au sein de ces structures sont suffisantes.

J'avais évoqué, il y a quelque temps, le cas de la pouponnière Paul Manchon à Asnières, qui se retrouve sans pédiatre depuis plus d'un an ; la Cité de l'enfance, qui comptait aussi, auparavant, deux auxiliaires de puériculture, maintenant, elle n'en compte plus aucune ; au sein de cette même structure, sur les cent vingt-deux postes budgétés, quarante-huit sont toujours vacants. Nous avons, bien sûr, connaissance des difficultés de recrutement dans l'ensemble des métiers du médico-social, cela affecte également nos Communes.

Or, des actions plus fortes doivent être prises pour augmenter l'attractivité du Département, avec, par exemple :

- la simplification des procédures de recrutement ;
- la tenue du Comité emploi de façon plus régulière, au lieu de tous les deux mois ;
- la titularisation, notamment des agents qui ont actuellement des contrats précaires.

Nous alertons également sur le risque induit par la mise en place de veilleurs de nuit en lieu et place d'éducateurs spécialisés pour garder les enfants, projet auquel nous nous opposons. Les équipes sont dans l'attente d'engagements écrits de la part du Département sur le maintien de leur salaire lorsque ce projet sera mis en œuvre.

Le Département avance souvent l'absence de candidatures pour ces postes. Or, dès qu'il agit de garantir les conditions de travail pour les agents en poste, la réponse se fait attendre.

La question des oubliés du Ségur, notamment des personnels du Titre IV, doit être traitée par le Gouvernement, mais aussi par le Département. Lors du dernier CTE, les équipes de l'Aide sociale à l'enfance vous ont formulé un vœu allant dans ce sens.

Nous savons combien les agents administratifs, techniques, de restauration et des services généraux sont essentiels pour garantir des conditions d'accueil dignes aux enfants, jeunes mères et nourrissons de nos communes confiés à l'ASE.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, de répondre favorablement à leur demande de revalorisation de leur salaire et nous réclamons, bien sûr, des mesures fortes et ambitieuses, des actions pour réparer les départs causés par votre réorganisation des services sociaux territoriaux notamment.

Cela fait plus de six mois que nous insistons pour connaître les résultats de l'audit interne que vous avez commandé. Nous ne l'avons toujours pas. Quand allons-nous connaître les mesures que vous comptez développer suite aux préconisations de l'audit ?

Merci.

M. le Président - Merci.

En l'absence de la Vice-présidente, Madame Demblon-Pollet souhaite répondre ; je vous en prie.

Mme Demblon-Pollet - On s'est rencontré lors de la Commission des affaires sociales, on vous a bien présenté les effectifs et vous reconnaissez vous-même qu'il est très difficile de recruter en ce moment. Nous faisons le maximum et nous espérons que cela va s'arranger par la suite, mais partout, comme vous le dites, dans les Communes et au Département, nous vivons exactement la même chose, donc ce n'est pas évident.

Vous parlez du personnel, vous parlez certainement du décret du 28 avril 2022... (*Madame Mouaddine acquiesce.*)

Il est vrai que l'État prévoit une prime de revalorisation pour certains personnels relevant de la fonction publique hospitalière, au sein des établissements et services sociaux médicaux. Il s'agit, d'une part, des personnels exerçant à titre principal des fonctions socio-éducatives et, d'autre part, des personnels exerçant des fonctions médicales.

Une prime est prévue, elle sera versée au plus tard à la paie d'octobre 2022, après une mise à jour nécessaire du logiciel de paie pour intégrer cette nouvelle rubrique. Le versement aura un effet rétroactif à la date du 1^{er} avril 2022.

Le Président et les élus du Département se sont mobilisés à de nombreuses reprises en faveur de cette mesure – c'est pour cela que vous ne devez pas attaquer le Département, parce qu'on fait le maximum pour aider le personnel.

L'État ayant choisi, dans un premier temps, d'exclure des revalorisations du Ségur de la santé les professionnels des établissements de protection de l'enfance relevant des Départements, cette mesure vient conforter l'investissement et le travail des équipes médico-sociales de la Pouponnière, du Centre maternel et de la Cité de l'enfance.

Le décret ne permet pas le versement de cette prime aux personnes ne relevant pas des cadres d'emploi expressément énumérés. Ainsi, sont exclus de son attribution les personnels administratifs et techniques travaillant dans les établissements de protection de l'enfance, malgré la mobilisation de ces personnels auprès d'un public vulnérable durant la crise sanitaire.

Les conditions de rémunération des personnels relevant de la fonction publique hospitalière sont définies par l'État – comme vous le disiez tout à l'heure –, y compris lorsque ces personnels sont employés par une collectivité territoriale ; c'est là que nous sommes confrontés à un problème.

Ainsi, et c'est regrettable, le Département ne dispose pas de la capacité juridique à octroyer un régime indemnitaire spécifique à ces personnels et ne bénéficie pas de marges de manœuvre lui permettant de compenser le non-octroi de la prime pour les personnes exclues du dispositif.

Avons-nous répondu à votre question ? (*Madame Mouaddine acquiesce.*)

M. le Président - Je crois qu'effectivement, j'ai été très clair sur les primes : le Titre IV que vous avez évoqué concerne le secteur hospitalier, donc les personnels d'État, il n'y a pas de traduction pour les collectivités.

Quant au Titre II, Mme Demblon-Pollet vous a répondu. Bien entendu, comme les autres Départements, nous demandons la possibilité de revaloriser les salaires. La prime, avec le Ségur 2, est – j'ai envie de dire enfin - désormais autorisée pour ces personnels. Cela sera mis en place dès que possible, le temps que les services informatiques pour les paies se mettent en route, dès le mois de septembre ou d'octobre, avec effet rétroactif à partir de la date autorisée de mise en œuvre : de mémoire, le 1^{er} avril.

Sur les postes, vous avez évoqué en particulier la Cité de l'enfance. D'abord, s'il y a effectivement cent vingt-deux postes toujours inscrits au tableau des effectifs, il faudrait que l'on corrige ce chiffre, qui ne correspond plus à la réalité. En effet, depuis maintenant quelques années, depuis 2017, la Cité de l'enfance n'accueille plus les adolescents, uniquement les enfants, donc le besoin en postes n'est « que » de quatre-vingt-dix-sept.

Effectivement, je conçois que vous puissiez faire l'erreur, puisque nous n'avons pas corrigé ces données. Si l'on regarde les postes pourvus par rapport à cette base de cent vingt-deux, cela laisse supposer un manque important. Mais si l'on regarde par rapport aux quatre-vingt-dix-sept – qui correspondent au besoin effectif –, même si je conçois que cela reste conséquent, il ne manque plus que dix postes, et sur ces dix postes, seuls trois concernent des travailleurs sociaux ; les autres postes relevant davantage des secteurs administratifs.

Globalement, vous l'avez dit, et nous vous avons répondu, nous sommes confrontés les uns et les autres, l'ensemble des Départements – la Seine-Saint-Denis par exemple veut recruter trois cents ou trois cent cinquante personnes dans ces métiers –, à un manque dans nos collectivités. Cependant, à l'inverse de ce que vous avez dit, je pense que le Département des Hauts-de-Seine devient attractif. Depuis le début du mois de janvier jusqu'à aujourd'hui, nous avons embauché deux cent cinquante-six personnes au PSOL, un chiffre qui témoigne que nous mettons en œuvre ce qui doit l'être.

Quand vous dites qu'il faudrait réajuster pour les emplois précaires, je tiens à souligner que nous l'avons déjà fait. En effet, nous avons décidé, de recruter les non-titulaires non plus sur des contrats d'un an, mais directement sur des contrats de trois ans, en dérogeant un peu aux textes. Légalement, nous ne pouvons pas aller au-delà de ces contrats de trois ans. Après, la loi, ce n'est pas moi qui la fais, c'est le Parlement, mais nous profitons de toutes les opportunités qu'elle offre.

Avec une vision globale, il nous manque encore, malgré ces deux cent cinquante-six postes supplémentaires, du personnel, c'est une réalité. Mais l'objectif, pour l'ensemble du PSOL, est d'avoir mille deux cent trente-huit personnes. Vous le savez comme moi, il n'y a jamais, ni dans un Département ni dans n'importe quelle autre collectivité, 100 % des postes pourvus en même temps, parce qu'il y a toujours en cours d'année quelques départs à la retraite, des mouvements, etc. Ces mouvements créent

une vacance de l'ordre de 10 à 15 % en réalité au regard des effectifs théoriques. Partant de ce constat, si nous appliquons ces proportions, nous tombons à mille soixante-dix-sept, et à ce jour, nous avons neuf cent dix-neuf effectifs, donc le manque est encore, certes, important, mais il ne nous manque aujourd'hui « plus que » cent cinquante-huit agents.

Si je vous rappelle ces chiffres, c'est parce qu'en deux ans, nous avons travaillé sur notre attractivité, nous avons dû prendre des mesures. Nous partions d'un manque de quatre cents ou cinq cents personnels, voire plus. Alors, certes, il en manque encore, mais dans une proportion incomparable puisque ce manque ne s'élève plus qu'à cent cinquante-huit, alors que nous faisons face à une plus forte concurrence, puisque tout le monde cherche à recruter, tous les Départements, y compris, pas si loin d'ici, la Seine-Saint-Denis.

Tout le monde ne vient pas forcément dans les Hauts-de-Seine, mais beaucoup plus qu'ailleurs malgré tout, parce que c'est un beau département, où il fait bon vivre et travailler !

Je mets ces rapports aux voix.

Le 22.83 : le tableau des effectifs budgétaires pour la pouponnière Paul Manchon.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Le 22.84 : le tableau des effectifs budgétaires pour la Cité de l'enfance.

Même vote.

Le 22.85 : le tableau des effectifs budgétaires concernant le Centre maternel Les Marronniers.

Même vote.

Rapport n° 22.98 – Protection sociale complémentaire – Nouvelle garantie prévoyance.

M. le Président - On passe ensuite au 22.98 : la protection sociale complémentaire, avec une nouvelle garantie prévoyance.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.99 – Élection des représentants du personnel – Modalités de vote – Recours au vote électronique – Vote par correspondance.

M. le Président - Sur le 22.99, les élections des représentants du personnel, concernant les modalités de vote avec le recours au vote électronique ou par correspondance, je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

Rapport n° 22.86 – Compte-rendu des marchés et avenants – Janvier-mars 2022.

M. le Président - Le 22.86 : il s'agit de vous rendre compte des marchés et des avenants qui ont été passés entre janvier et mars 2022.

Je n'ai pas d'inscrit.

Il s'agit de prendre acte.

Qui est contre ?

Abstention ?

Nous avons donc tous pris acte.

RELATIONS ET COOPÉRATION INTERNATIONALES

Rapport n° 22.104 – Coopération internationale – Mandat spécial Arménie **– Septembre 2022.**

M. le Président - Le 22.104 : il s'agit d'un rapport concernant la coopération internationale, avec un mandat spécial pour un voyage en Arménie en septembre 2022 dans le cadre de notre coopération.

J'ai un inscrit : Monsieur Ouzoulias.

M. Ouzoulias - Oui, très rapidement, merci Monsieur le Monsieur le Président. Je me félicite de la continuation de ce partenariat qui est tout à fait essentiel et qui est original, parce que très tôt, notre Département, sous la conduite de Patrick Devedjian, avait souhaité apporter autre chose à l'Arménie, dans une région très pauvre, très montagneuse, du Tavouch, qui n'intéressait pas beaucoup la coopération, et je trouve que c'est un très bon point.

J'ai bien compris que le séjour se passerait fin septembre. Il y a l'opportunité que plusieurs collectivités se retrouvent au même moment et je pense qu'il serait intéressant de marquer symboliquement notre présence sur place, en Arménie, pour montrer tout l'intérêt de ce qu'est la coopération décentralisée. Aujourd'hui, ce sont les collectivités qui apportent le plus à l'Arménie, et je crois qu'il serait utile que ce soit reconnu et visible. On travaillerait ensemble et il y a, en plus, le groupe d'amitié France-Arménie du Sénat qui sera présent à cette période-là.

Je peux jouer l'estafette entre les différents groupes.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président - Cela fait maintenant plusieurs années que nous intervenons dans cette région où, comme vous l'avez indiqué, il y a encore plus de problèmes qu'ailleurs, et qui est limitrophe, d'ailleurs, avec l'Azerbaïdjan. Il est donc important d'aider

encore plus ces populations pour qu'elles restent sur place et qu'elles aient la possibilité, non seulement de se nourrir, mais aussi d'améliorer un peu leur situation. Grâce au travail que nous effectuons depuis 2009, ils produisent maintenant du fromage qu'ils vendent, non seulement en Arménie mais aussi en Russie, et cela leur procure quelques moyens.

Le fait de travailler avec d'autres collectivités, j'y suis tout à fait favorable, et d'ailleurs, nous nous sommes rapprochés du SIAAP, organisme que vous connaissez bien, Monsieur Ouzoulias. Nous nous sommes rapprochés car désormais, la ferme produit en quantité, ce qui implique des rejets, et nous souhaitons voir avec eux, s'il ne pourrait pas y avoir une action en termes d'assainissement, pour maîtriser l'impact de ces rejets, ce que le SIAAP a accepté.

Nous avons accueilli récemment une délégation du Tavouch, puisqu'ils se rendaient aux Assises franco-arméniennes à Lyon. Accompagné par Madame Godin, je les ai reçus avant et, au retour, ils sont allés visiter le SIAAP, discuter avec eux. Dans la même logique, lors de notre voyage au mois de septembre, il y aura un représentant du SIAAP pour voir sur place ce qu'il convient de faire.

Bien entendu, s'il y a une délégation de Sénateurs, s'ils sont aussi au Tavouch ou à Erevan, ce n'est pas si grand et si nous y sommes en même temps, il y a fort à parier que nous nous rencontrons. Nous pouvons même le prévoir, cela ne me gêne pas, et je ne me permettrai pas de vous faire jouer le rôle d'estafette ! *(Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Pour ce voyage, m'accompagneront Madame Marie-Laure Godin en tant que Vice-présidente déléguée à la coopération, également, comme il est de tradition, un représentant de l'Opposition et un représentant de la Majorité ; pour la Majorité, ce sera Monsieur Franchi, pour l'Opposition, Monsieur Ouzoulias – nous l'avions compris.

M. Ouzoulias - En tant qu'estafette !

M. le Président - Non, je vous ai dit que je ne vous le ferai pas faire.

On peut mettre aux voix ce rapport.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Une simple petite précision : nous aurons également dans notre délégation une personne qui n'est pas élu du Département. En effet, notre travail en termes agricoles porte ses fruits, mais si nous voulons qu'il soit réellement suivi d'effets, il faut aussi que les populations soient formées. Un lycée agricole va donc ouvrir ses portes dans cette région et la Région a décidé de donner à cet équipement le nom de Patrick Devedjian. Nous aurons l'occasion d'aller l'inaugurer et, à ce titre, j'ai demandé à Madame Devedjian de nous accompagner. Je préfère le dire publiquement, il n'y a pas de secret, et je pense que tout le monde est d'accord là-dessus.

**Rapport n° 22.127 – Coopération internationale – Mandat spécial
Cambodge – Novembre 2022.**

M. le Président - Nous passons au rapport suivant avec le 22.127, concernant toujours la coopération internationale, mais cette fois-ci, pour le Cambodge, avec un déplacement en novembre 2022 pour aller signer la nouvelle convention.

Participeront :

- Madame la Vice-présidente, Marie-Laure Godin ;
- pour le groupe de la Majorité Madame Caullery ;
- pour l'Opposition Madame Trichet-Allaire.

Y a-t-il des interventions ?

Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE

Rapport n° 22.109 – Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine – Commune de Bagneux.

M. le Président - Nous passons ensuite au rapport 22.109 concernant les Quartiers d'avenir avec la Commune de Bagneux.

La première délibération concerne le quartier de la Pierre plate, la deuxième le quartier Abbé Grégoire-Mirabeau et la troisième la création d'un équipement polyvalent.

J'ai un inscrit : Monsieur Ouzoulis.

M. Ouzoulis - Très rapidement, pour nous féliciter de cette politique. Je pense qu'il est extrêmement important que notre Département, qui est en première ligne du social, participe à ce qui, aujourd'hui, est le liant majeur de la cohésion sociale, c'est-à-dire la vie de quartier, l'habitat et une forme de service public.

Bien évidemment, nous voterons pour cette décision, mais pour toutes les autres aussi, qui permettent un investissement fort du Département dans cette politique.

Ce qu'on souhaite avec vous, c'est que, maintenant qu'il y a un ministre du Logement qui connaît un petit peu les problèmes de la petite couronne, les efforts du Département puissent être accompagnés par ceux de l'État. On a besoin, là aussi, d'un fort investissement, parce que ce qui se joue, et tout le monde en a conscience, c'est la cohésion sociale de notre pays, pays complètement fracturé. On a besoin de raccommoder, mais de façon extrêmement précise, soigneuse, c'est de la dentelle qu'il faut faire, quartier par quartier, et, bien évidemment, en relation avec les Villes, parce que ce sont elles, aujourd'hui, qui ont la meilleure connaissance de leur terrain.

Nous voterons très favorablement cette décision, sauf Madame Cillières qui ne prendra pas part au vote parce qu'elle est élue de Bagneux.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président - L'État intervient directement par l'ANRU. L'ANRU a été créé, Monsieur Ouzoulis, après que nous ayons déjà montré l'exemple avec Pacte 92, dans

les années quatre-vingt-dix. L'ANRU n'existait pas à cette époque, et notre Département a bel et bien montré la voie en la matière.

Mais l'ANRU n'intervient que dans les quartiers dits « QPV », et encore, pas forcément sur l'ensemble des quartiers QPV, parfois seulement sur une partie de leur périmètre. Ce serait déjà bien s'il pouvait intervenir sur la totalité de ces quartiers, mais je pense, et c'est pour cela que nous avons voté cette délibération en les appelant « Quartiers d'avenir », qu'il n'y a pas que les QPV qui ont besoin d'accompagnement pour leur renouveau. Vous avez des quartiers à la frange de QPV, vous avez même des quartiers qui ne sont pas en QPV mais dont on voit bien qu'ils se dégradent et que si l'on n'intervient pas rapidement, la situation peut devenir celle des quartiers qui sont après en QPV. Je pense que nous faisons bien d'aller au-delà d'un simple accompagnement de l'ANRU, et qu'il est légitime d'intervenir sur d'autres cibles qui en ont tout autant besoin.

D'ailleurs, et nous le verrons avec certains dossiers qui nous seront prochainement présentés par les Villes, ce dispositif ne concerne pas forcément des quartiers en QPV, en fonction de notre délibération. Tout l'objectif est d'anticiper, de lutter contre la détérioration du cadre.

Prochainement, je pense qu'à la rentrée, nous pourrons faire passer un dossier concernant Gennevilliers et au moins un des quatre sur Nanterre. Il y a aussi Asnières, Clichy, de nombreuses Villes qui sont intéressées et sont en train de constituer les dossiers.

Quand je disais que les 150 M€ seraient une première enveloppe, on voit déjà là qu'avec les deux opérations de Bagneux, nous consommerons autour de 13 M€. De mémoire, pour Gennevilliers, cela devrait tourner autour des 20 M€, de mémoire également, pour Nanterre, pour une opération, cela doit tourner autour des 20 M€ également. Si vous faites déjà le calcul, ne serait-ce que de ceux-là, on en est déjà à plus de 50 M€.

(Intervention hors micro de Monsieur Jarry)

M. le Président - Non, ces villes sont plus promptes que celles de la majorité pour déposer les dossiers, mais j'attends avec impatience les dossiers de Clichy, entre

autres, et d'Asnières-sur-Seine, n'ayez aucune inquiétude. On s'occupe de tous les Altoséquanais, quelle que soit la ville où ils habitent, Monsieur le Vice-président.

Monsieur Ouzoulias ?

M. Ouzoulias - Juste un tout petit mot sur ce sujet pour dire que bien évidemment, le fait métropolitain s'impose et que par rapport à l'urbanisation, les limites administratives n'ont souvent pas beaucoup de sens. Je regrette vivement qu'un Gouvernement socialiste ait sorti de la politique de la ville le quartier des Bas Coquarts de Bourg-la-Reine, dont la politique sociale est rigoureusement la même que celle de Bagneux. Cela n'a aucun sens de s'occuper de cette partie du quartier de l'Abbé Grégoire à Bagneux et de ne pas le faire de l'autre côté. Il faut essayer de réparer cela et de comprendre ces nouvelles entités.

J'irai plus loin en disant que cela n'a pas de sens. La répartition des forces de police n'a pas de sens non plus. Ce quartier forme une entité et aujourd'hui, il est divisé entre le commissariat de Bagneux et le commissariat d'Antony, cela ne permet pas une bonne relation, donc il faut repenser tout le fait métropolitain en fonction de ces centres et oublier un peu, de temps en temps, les limites administratives.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président - Une fois encore, ce n'est pas propre à moi, mais en tous les cas, en termes de Quartier d'avenir, les Bas Coquarts peuvent déposer un dossier ; effectivement, il pourrait être tout à fait légitime de financer leurs mutations, puisque cela entre parfaitement, comme je l'indiquais précédemment, dans le champ défini par nos objectifs. L'idée n'est pas d'attendre que l'on soit dans une situation très difficile, mais au contraire d'anticiper de façon volontariste avec ce nouveau dispositif « Quartiers d'Avenir Hauts-de-Seine ».

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Madame Cillières ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

**Rapport n° 22.110 – Aide à la création de logements locatifs sociaux –
Levallois-Perret – Le Plessis-Robinson – Vanves.**

M. le Président - Le rapport suivant, 22.110, concerne l'aide à la création de logements locatifs sociaux à Levallois-Perret, au Plessis-Robinson et à Vanves.

Madame Cillières est inscrite.

Mme Cillières - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, ce rapport propose d'accorder des subventions selon les modalités fixées par cette Assemblée en 2013 en faveur de la création de logements sociaux pour des opérations dans trois villes du département : Levallois-Perret, Le Plessis-Robinson et Vanves.

Je souhaite, Monsieur le Président, profiter de ce rapport, que nous voterons, pour vous réinterroger sur la politique du Département en matière de soutien à la construction de logements sociaux dans les Hauts-de-Seine, et donc au-delà de ce qu'on a discuté précédemment.

Vous le savez, nous considérons comme une injustice que les Villes ayant un taux de logements sociaux au-delà de 35 % ne soient plus aidées sur l'ensemble des constructions de logements sociaux. Aujourd'hui, 80 % environ des Franciliennes et Franciliens sont éligibles au parc social, mais le manque de logements sociaux, et donc à prix abordable, entraîne des délais insoutenables dans la métropole du Grand Paris. Les derniers chiffres disaient qu'il fallait attendre en moyenne dix ans pour se voir proposer un logement dans notre métropole.

Nous pensons que l'effort de production d'une offre neuve de logements à prix modérés concerne toutes les villes, et donc financer les opérations de construction de logements sociaux uniquement dans les villes en dessous du seuil SRU est, de fait, discriminant pour les villes populaires qui développent pourtant de nombreux projets mixtes aujourd'hui, avec des logements en accession, du locatif intermédiaire, du locatif social, toute la gamme accessible autour de projets mixtes.

Nous souhaitons et demandons donc que soit reconsidérée la position du Département des Hauts-de-Seine, et que soit examinée la possibilité d'ouvrir les aides à l'ensemble des Villes qui agissent pour produire du logement social ; cela nous semble être une mesure de justice pour l'ensemble des Altoséquanaises et Altoséquanais.

Je vous remercie.

M. le Président - Je n'accéderai pas – nous n'accéderons pas – à votre demande.

Premièrement, nous ne finançons pas qu'à hauteur de la loi SRU qui est à 25 %, je crois que nous allons jusqu'à 30 %, donc nous allons au-delà de la loi SRU.

Deuxièmement, nous sommes pour la mixité sociale. Lorsque vous avez des communes qui ont 70-80 % de logements sociaux et qui continuent à en produire, nous ne sommes pas dans une logique de mixité sociale. Dans de telles configurations, vous avez l'ANRU ou Quartiers d'avenir qui sont obligés d'intervenir, parce que, on vient d'en parler, la configuration de ces quartiers n'est pas soutenable et qu'il faut à terme y apporter de la mixité en diversifiant les offres d'habitat.

Vous auriez pu le signaler, puisque dans ces trois subventions, il y en a une qui concerne la Ville du Plessis-Robinson, qui, me semble-t-il, est au-delà des 30 %, mais il s'agit là de permettre une opération tiroir pour remettre de la mixité ailleurs. Dans ce cas de figure spécifique, là, je suis d'accord pour que l'on finance, parce qu'on ne crée pas de logements sociaux supplémentaires en proportion, ce qui explique pourquoi nous apportons une réponse positive, comme nous l'avons déjà fait par le passé.

Lorsqu'il ne s'agit pas de conserver un nombre de logements sociaux préexistant tout en apportant de la mixité, non, nous n'irons pas, parce que ce n'est pas une bonne chose, y compris pour les habitants qui habitent ces quartiers.

Nous maintenons donc notre position : nous sommes pour la mixité dans tous les quartiers.

D'ailleurs, il me semble que dans des opérations de renouvellement sur la ville de Gennevilliers, l'ANRU – mais je commets peut-être une erreur – ou l'État demande justement à ce que ne soient pas reconstruits de logements sociaux au vu du nombre et de la proportion sur l'ensemble de la ville. La règle du un pour un, là, ne sera pas

appliquée me semble-t-il. Tout le monde, et je crois beaucoup de Maires d'ailleurs, souhaite maintenant cette mixité.

Ce n'est pas pour dire, mais nous avons beaucoup travaillé, justement, avec Monsieur Jarry ; que ce soit avec PLD ou le dossier qui va arriver, il y a de la mixité. Bagneux, on en a parlé tout à l'heure lorsque nous avons voté, a entamé cette dynamique : dans un quartier où il y avait 100 % de logements sociaux, après les opérations financées par Quartiers d'avenir, la proportion descendra à 65 %. Même Madame le Maire de Bagneux était, comme moi, d'accord pour aller encore en dessous de 65 %, mais elle m'indique que c'est l'État – la DRIHL – qui, au bout d'un moment, dit qu'on ne peut pas aller plus bas, parce qu'il y a effectivement des besoins globaux sur l'ensemble de la région Ile-de-France. Néanmoins, même elle reconnaît que 65 %, c'est encore beaucoup dans le même quartier.

Je suis pour la mixité : dans tous les quartiers, il doit y avoir du logement privé, du logement intermédiaire et du logement social, mais dans des proportions raisonnables.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

M. Baguet - Président, étant administrateur de Seine Ouest Habitat, je ne prends pas part au vote.

M. le Président - Est-ce que d'autres personnes sont concernées ?

Rapport n° 22.111 – Habitat – Aides départementales aux particuliers.

M. le Président - On passe au rapport 22.111, pour les aides départementales aux particuliers.

J'ai un inscrit : Monsieur Adjroud.

M. Adjroud - Monsieur le Président, chers collègues, pour commencer, je souhaiterais saluer ce dispositif qui répond aux besoins d'adaptation des logements d'un certain nombre de nos concitoyens, avec un haut niveau de subvention pour les ménages à revenus très modestes, puisqu'on va jusqu'à 60 %.

Cependant, parce qu'il y a toujours un « mais », je m'étonne à chaque séance de la faible sollicitation de cette aide par nos concitoyens. Aujourd'hui, nous avons treize dossiers sur cette séance, douze sur l'habitat privé et un pour les bénéficiaires de l'APA à domicile. J'ai regardé un peu sur les séances précédentes, on varie entre une vingtaine, vingt-sept, trente grand maximum. Compte tenu de la population de notre département et des enjeux sur l'adaptation de l'habitat privé, je me demandais de quelle manière – et peut-être que les Villes pourraient, là aussi, venir prêter main-forte – on pourrait accroître le niveau de sollicitation et de connaissance de ce dispositif pour nos concitoyens, notamment les plus modestes, dont, parfois, l'adaptation des logements est un véritable calvaire.

M. le Président - Juste une précision : nous avons délibéré sur un nouveau règlement qui va permettre, en fonction des aides, comme vous l'indiquez, qu'elles soient nettement supérieures. Nettement supérieures pour les ménages modestes, mais également pour les couches moyennes, parce que l'on s'occupe souvent des gens en difficulté, et c'est normal, mais les tranches moyennes, on a tendance à les oublier alors qu'elles commencent, elles aussi, à souffrir, c'est le moins que l'on puisse dire. Cependant, ce nouveau règlement ne s'applique pas encore. Il y a un temps de latence, il ne s'appliquera qu'à compter du 1^{er} janvier ; c'est pourquoi vous ne voyez pas encore une hausse.

Nous verrons à partir du mois de janvier si l'objectif est rempli – comme pour le recours au FSL, que l'on a vu augmenter –, avec ces nouveaux dispositifs, on pourrait tripler, on l'espère, le volume, mais il ne s'appliquera qu'à partir du mois de janvier ; là, nous sommes encore sous l'ancien règlement.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.129 – Désignation représentant – CA Seqens Solidarités.

M. le Président - Rapport 22.129 : il s'agit de désigner un représentant au sein du Conseil d'administration Seqens Solidarités.

Madame Fischer est notre représentante au sein de l'Assemblée générale ; nous vous proposons que ce soit également notre représentante au sein du Conseil d'administration.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

Rapport n° 22.112 – Commune de Boulogne-Billancourt – Contrat de développement Département-Ville – 2022-2024.

M. le Président - Nous en arrivons au 22.112, avec les contrats de développement, et on commence par celui de Boulogne-Billancourt.

Je n'ai pas d'intervenant.

Je le mets aux voix.

M. Ouzoulis - NPPV.

M. le Président - L'Opposition ne prend pas part au vote dans son ensemble.

La Majorité vote pour.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.113 – Commune de Marnes-la-Coquette – Contrat de développement Département-Ville – 2022-2024.

M. le Président - Rapport 22.113 : pareil, contrat de développement, avec la Commune de Marnes-la-Coquette.

Même vote.

Rapport n° 22.114 – Commune de Bagneux – Contrat de développement Département-Ville – 2022-2024.

M. le Président - Rapport 22.114 : pour la Commune de Bagneux.

Même vote ?

(Certains élus de la Majorité proposent de s'abstenir.)

Mais non, nous n'allons pas nous abstenir, nous ne sommes pas comme ça, nous respectons tous les Maires et tous leurs projets dans leur commune, quels qu'ils soient, et nous les soutenons. *(Protestations sur les bancs de la Majorité)*

M. Ouzoulias - Je peux réexpliquer...

M. le Président - On connaît votre explication...

M. Ouzoulias - Voilà, je la donne à chaque fois : c'est par respect pour les Maires, Monsieur le Président, qu'on préfère ne pas prendre part au vote, parce qu'on a confiance dans la relation que vous avez nouée avec chacun des Maires, on ne veut pas s'immiscer dans cette relation, donc on ne participe pas au vote.

En revanche, Bagneux, nous étions un peu informés de la négociation, donc nous savons qu'elle s'est très bien passée, et là, nous votons pour, c'est tout, c'est la règle.

M. le Président - Je vous rassure, la négociation se passe bien dans toutes les villes !

Un élu de la Majorité (hors micro) - C'est alambiqué quand même comme explication ! (*Brouhaha sur les bancs de la Majorité*)

M. le Président - Donc même vote pour Bagneux...

M. Timotéo - NPPV pour nous, Monsieur le Président.

M. Ouzoulias - Nous votons pour.

M. le Président - Ah oui, vous votez pour et les Socialistes continuent à ne pas prendre part au vote, parce qu'ils n'ont pas été associés.

Vous n'avez pas encore fait la NUPES...

(*Intervention hors micro de Monsieur Ouzoulias*)

M. le Président - Cela se passe bien jusqu'à maintenant, on va continuer, avant les vacances !

Rapport n° 22.115 – Commune de Colombes – Contrat de développement Département-Ville – 2022-2024.

M. le Président - Rapport 22.115 : Colombes.

Là, je suppose que le groupe de Monsieur Timotéo vote ?

M. Timotéo - Je confirme que le groupe Écologistes et Socialistes vote pour.

M. le Président - Voilà !

... et que Monsieur Ouzoulias et son groupe ne prennent pas part au vote.
La majorité vote pour.

**Rapport n° 22.128 – Commune de Vanves – Contrat de développement
Département-Ville – 2022-2024.**

M. le Président - La Commune de Vanves.

Les deux groupes de l'Opposition ne prennent pas part au vote.

La majorité vote pour.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

**Rapport n° 22.106 – Acquisition d'un terrain bâti – Création d'un pôle
social – Bagneux.**

M. le Président - Nous en arrivons à l'acquisition d'un terrain pour la création d'un pôle social à Bagneux.

J'ai un inscrit : Monsieur Timotéo.

M. Timotéo - Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit, en effet, d'un rapport qui concerne l'acquisition d'un terrain bâti en vue de la poursuite de votre politique de concentration des services sociaux traduite par la création d'une série de pôles auxquels celui dont il est question ici viendrait s'ajouter.

Vous savez – je pense – notre opposition à ces regroupements qui, sous couvert de guichet unique ou d'offre de services intégrés, éloignent de fait une partie de la population des services publics dont elle a besoin et participent certainement à une partie du non-recours aux droits dont elle pourrait bénéficier.

J'ai cherché quelques qualificatifs vertueux à ces regroupements qui auraient pu démontrer leur plus-value, mais j'avoue ne pas encore en avoir trouvé beaucoup.

L'expérience, en tout cas celle que j'ai sur mon territoire, montre en effet qu'en termes de bénéficiaires, c'est plutôt la baisse que la hausse que l'on constate.

L'expérience montre aussi que tout ceci peut cacher la difficulté persistante en matière de recrutement, même si vous avez rappelé tout à l'heure que sur cette dimension, les choses s'améliorent un tout petit peu.

Cela ne cache pas non plus – je l’ai rappelé tout à l’heure – le décrochage, me semble-t-il, de l’accès aux services de certains publics qui sont les plus éloignés de ces mêmes services publics de manière générale. Sans doute, d’ailleurs, ce décrochage est-il moins important pour la ville qui accueille le pôle que pour les autres villes qui y sont rattachées, mais il existe bel et bien, me semble-t-il.

Je rappelle au passage que ces divers regroupements devaient être accompagnés du développement de services hors les murs permettant d’apporter des services à la population dans des lieux plus nombreux et sur la base de partenariats avec nos Communes – c’est d’ailleurs aussi ce que rappelait, au passage, le rapport de l’IGAS sur l’ASE dont on a aussi beaucoup parlé – et force est de constater que cela ne fait pas véritablement recette et que ces lieux en proximité ne sont sans doute pas aussi nombreux qu’ils devraient l’être.

Ceci pointe, par ailleurs, un autre aspect de l’éloignement – que j’évoquais tout à l’heure – qu’opèrent ces regroupements, nous semble-t-il au sein du groupe : celui de la distanciation même des professionnels entre eux.

Auparavant, des liens informels, souvent utiles, d’ailleurs, pour trouver des solutions spécifiques pour usagers, se tissaient, entre autres, par exemple, entre des personnels des EDAS, personnels des PMI et personnels communaux. Aujourd’hui, ces relations entre ces différents agents se distendent, puisque les services sont géographiquement éloignés, alors même qu’elles contribuaient aussi à l’articulation des politiques départementales et municipales.

On parle souvent ici du couple Département-Ville comme emblématique de l’action publique menée par notre Collectivité. Ce couple se jouait, nous semble-t-il, aussi à ce niveau de l’interrelation des services et il semble se déconstruire progressivement avec cette politique de concentration des services dans ces différents pôles.

Vous aurez compris, Monsieur le Président, que notre groupe Écologistes et Socialistes émettra un avis négatif sur ce rapport, au regard de toutes ces remarques et critiques qui ne sont pas nouvelles, mais qui continueront de l’être tout au long de ce mandat.

Je vous remercie.

M. le Président - Merci.

Madame Cillières souhaitait également intervenir sur ce rapport.

Mme Cillières - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je souhaitais intervenir pour, évidemment, quelques éléments de contexte, puisque cette délibération qui nous est soumise met en avant la question de la place des services publics dans nos communes et le type de développement que l'on souhaite aussi.

Pour ce qui la concerne, la direction de La Poste a pris la décision de vendre le bureau de Poste principal et central de Bagneux ; c'est le plus emblématique et le bureau de Poste historique. Ce projet de vente, qui a mis une année à aboutir, est désormais en cours de finalisation.

La démarche de La Poste s'inscrit dans une volonté accélérée de diminution du nombre d'agences postales pour installer des points de distribution dans des commerces. On ne peut que le regretter, et singulièrement dans une ville populaire comme Bagneux. En effet, c'est la proximité du service public postal, son accès équitable pour toutes et tous qui sont remis en cause à chaque fois qu'un bureau de Poste ferme, et l'implantation de points Poste dans des commerces ne résout clairement pas la question.

Bien des élus de cette Assemblée, il me semble, au-delà des appartenances politiques, peuvent attester de la dégradation du service postal : régulièrement, des usagers nous font part de problèmes de distribution du courrier ou des colis, par exemple.

Lorsque nous avons pris connaissance du projet de La Poste à Bagneux, nous avons, bien sûr, insisté pour qu'il ne laisse pas la place à un projet immobilier. Le fait que le Département des Hauts-de-Seine ait choisi d'acquérir ce terrain pour y construire et y installer un service public, à savoir son futur Pôle des solidarités, est donc rassurant. Cela permettra de regrouper dans de meilleures conditions pour les usagers et les agents du Département tous les services à vocation sociale : PMI, ASE, action sociale, permanence, etc.

Nous souhaitons, bien sûr, que cette construction se fasse dans les meilleurs délais, en optimisant toutes les étapes possibles, mais je sais que nous partageons cette exigence, parce que c'est vraiment important, à la fois pour les habitants des trois

communes concernées (Bagneux, Bourg-la-Reine et Fontenay), ainsi que pour les agents du SST 11 aujourd'hui.

Merci.

M. le Président - D'abord pour apporter un point à Madame Cillières : le départ de La Poste, ce n'est pas nous, Département, qui le gérons. Pour autant, vous vous réjouissez, à l'inverse de Monsieur Timotéo, que cela serve à mettre l'ensemble des services du Département et des personnels en termes de solidarité, et donc, effectivement, d'avoir toutes les compétences dans un même lieu pour prendre dans leur dimension totale et globale les problématiques.

En même temps, je réponds à Monsieur Timotéo : c'était cela le but, parce que, quand vous avez d'un côté une PMI, d'un autre côté des services sociaux et dans un autre lieu encore d'autres services, il faut que les gens se déplacent à plusieurs endroits. En rencontrant uniquement un service, la mesure globale de leur problème ne pouvait pas être appréhendée dans son intégralité par les professionnels spécialisés. Le fait de regrouper tous les services, même quand quelqu'un vient simplement pour un problème PMI, cela permet de voir s'il n'y a pas d'autres problèmes et de faire rencontrer au demandeur les autres partenaires sociaux pour leur proposer un accompagnement adapté le cas échéant.

La critique qui était portée, me semble-t-il, à une époque n'était pas le regroupement de ces SST, mais de dire que l'aspect métier se perdait dans la transversalité. Nous avons regardé de près et l'aspect métier ne se perd pas, ne se perdra pas. Le fait de regrouper, aura dans cette logique des effets positifs.

Pour en terminer sur ce sujet de Bagneux, nous allons être obligés de faire des travaux, quand même, en attendant, dans les locaux actuels, qui, là aussi, laissent pour le moins à désirer, mais surtout ne sont pas accessibles aux PMR et où l'accueil n'est pas satisfaisant. Nous allons donc être obligés de fermer huit mois, mais nous avons trouvé, en étroite collaboration avec la Ville, un lieu qui sera utilisé – je vous le confirme, parce qu'il y avait deux possibles, il y en avait une qui présentait des difficultés techniques, mais on a tout fait, et j'ai eu la réponse hier, pour que les problèmes techniques soient réglés –, cela restera bien à Bagneux et non pas à Bourg-la-Reine, dans l'ancienne PMI, avec des permanences, Monsieur Timotéo, hors les murs. Au sujet de ces permanences hors-les-

murs, s'il y a certaines villes où cela fonctionne moins bien, c'est peut-être parce qu'elles ne nous mettent pas à disposition des locaux.

Si nous avons les locaux mis à disposition, nous faisons des permanences hors les murs, et je pense, à l'inverse de ce que vous avez dit, que cela rapproche les personnels, parce qu'ils sont ensemble dans les mêmes locaux, que ce soient des personnels communaux des CCAS ou des personnels départementaux, alors qu'avant, ils n'étaient pas ensemble. Je veux bien entendre qu'ils aient de meilleures relations quand ils sont séparés que quand ils sont assis l'un à côté de l'autre, mais je pense qu'il est plus facile d'avoir de bonnes relations quand on est juste à côté que lorsqu'on est à distance. D'ailleurs, là où cela existe, on peut dire qu'au contraire, les relations et les synergies se sont bien améliorées.

Il me semble une nouvelle fois que c'est plutôt une bonne chose, sous réserve que l'ensemble des métiers soit exercé par des professionnels.

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Le groupe de Monsieur Timotéo.

Le groupe de Monsieur Ouzoulias vote pour et la Majorité également.

Rapport n° 22.130 – Gestion des logements locatifs – Convention de mandat d'encaissement.

M. le Président - Nous passons au rapport 22.130 avec la gestion concernant des logements locatifs et une convention de mandat d'encaissement.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix le 22.130.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.105 – Conventions d'occupation temporaire – Collège Joliot Curie – Bagneux.

M. le Président - Sur le rapport 22.105, conventions d'occupation temporaire concernant le collège Joliot Curie à Bagneux, je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.87 – Mise en réforme de matériels et matériaux – Pôle Léonard de Vinci – Courbevoie.

M. le Président - On passe au 22.87. J'ai deux inscrits : Monsieur Benarafa et Monsieur Jarry.

M. Jarry - Permettez-moi de voir, Monsieur le Président, dans ce rapport l'acte officiel de décès de la fac Pasqua ; vous me le permettrez d'autant plus qu'en la matière, vous vous êtes plutôt bien dépêtré d'une situation qui cochant toutes les cases d'un véritable scandale. Je veux parler de cette faculté créée *ex nihilo* par l'ancien Président du Conseil général, Charles Pasqua, à une époque où votre force politique portait l'objectif de privatisation à tous les étages ; une faculté espérée élitiste, qui, pendant de trop longues années, a aspiré la quasi-totalité des grosses subventions consacrées par le Département à l'enseignement supérieur, alors que dans le même temps, à un jet de pierre, les locaux dégradés de l'Université Paris X Nanterre accueillaient deux fois plus d'étudiants que ce pourquoi ils étaient prévus.

Aujourd'hui, le Pôle Léonard de Vinci, que nous allons prochainement accueillir à Nanterre, a trouvé sa place et ses financements, puisqu'il ne reçoit plus de subvention du Département et, parallèlement, le Conseil départemental soutient l'Université Paris Nanterre en renouvelant le partenariat conclu avec elle. Nous n'y sommes pas pour rien.

Nos félicitations vont jusqu'à embrasser la façon dont vous prévoyez la restructuration du bâtiment actuellement occupé par le Pôle Léonard de Vinci, tout du moins, si les promesses formulées dans ce rapport de réemploi des matériaux, de recyclage et de valorisation sont suivies d'effet. Un récent reportage télévisé a mis en cause la façon dont la déconstruction des tours Miroirs a été conduite. Il serait évidemment regrettable que le quartier d'affaires de La Défense, qui, de par sa nature, est appelé à constamment se reconstruire sur lui-même, acquière en la matière une mauvaise réputation.

Les bâtiments ainsi libérés auraient donc vocation à accueillir le futur siège du Conseil départemental. Le Département va donc totalement quitter Nanterre, cette grande ville populaire, comme vous nous l'avez expliqué tout à l'heure.

On ne peut s'empêcher de voir ainsi une politique forte dans le choix du Conseil départemental de quitter la ville préfecture pour aller se nicher dans le quartier d'affaires de La Défense. En d'autres temps, certains quittaient Paris pour Versailles. Ce déplacement du cœur du Département, c'est tout un symbole, et les symboles ont une force plus grande que les discours.

M. le Président - Sur la fac Pasqua, je pense qu'à l'époque, c'était comme Pacte 92, les acteurs imaginaient que cela serait repris à un moment donné à un autre échelon ; cela a été le cas pour Pacte 92 par l'ANRU, cela n'a pas été le cas pour la fac, alors qu'aujourd'hui, tout le monde se félicite que soit mis en avant de l'alternance, des CFA, etc. À l'époque, c'était déjà une anticipation, et d'ailleurs, cette université, à travers ses différentes filières, fonctionne très bien et il y a beaucoup d'étudiants qui, en sortant, trouvent un emploi.

Sur les déconstructions etc., les Miroirs, ce n'est pas PLD ou le Département qui était propriétaire et qui s'est livré aux travaux. Vous savez, pour siéger au Conseil d'administration, Monsieur Jarry, que nous avons pour ambition d'être le premier quartier d'affaires « post-carbone » d'ici 2030, donc il est évident qu'il nous appartient de montrer l'exemple, comme vous l'avez dit, et c'est ce que nous allons faire.

Enfin, pour le siège du Département qui quitte Nanterre, c'est un petit procès d'intention qui n'est pas justifié. Nous avons des locaux qui nous appartiennent qui se libèrent, nos personnels sont encore dispersés sur plusieurs sites, il est tout de même naturel que nous utilisions ce qui nous appartient ; en l'occurrence, c'est à Courbevoie, mais si nous avions été propriétaires à Nanterre ou Puteaux, cela aurait été la même chose. On ne va pas aller chercher des terrains à Nanterre pour tout regrouper, acheter, alors que là, on est propriétaire, il n'y a pas de foncier à apporter. C'est un mauvais procès, et je crois que les terrains à Nanterre, vous pourriez les avoir, mais si je vous dis demain : « Finalement, on reste à Nanterre et on va revoir le projet des Groues, Monsieur Jarry, pour implanter l'Hôtel du Département, avec ces milliers de mètres carrés qu'il faudra », je ne suis pas persuadé que vous soyez tout à fait pour. C'est un mauvais procès ; on a les terrains, ils sont là, on bâtit là.

Effectivement, si les choses avaient été vues un peu plus tôt, et au moment de l'élaboration des Groues, prévues entre le Département et la Ville de Nanterre, nous serions restés à Nanterre, probablement. Il n'y a pas de volonté de quitter cette ville, qui en plus est la ville préfecture. Je crois que l'on fait assez de choses avec vous en termes de développement sur Nanterre pour ne pas nous faire le reproche que nous allons chez les riches et nous quittons les pauvres.

Monsieur Benarafa ?

M. Benarafa - Pour ajouter que la stratégie de faire à nouveau déménager le Conseil départemental, installé il y a seulement quatre ans à l'Arena, et de déconstruire une partie du Pôle Léonard de Vinci qui n'a que vingt-cinq ans nous apparaît aussi, quand même, un aveu de gaspillage organisé.

J'entends bien que l'achat d'une partie de l'Arena a permis la réalisation du projet de stade pour le Racing et qu'au final, le Département a probablement fait un bon investissement. J'entends aussi qu'il va valoriser la capacité foncière restante au niveau du Pôle Léonard de Vinci en construisant un deuxième ensemble immobilier, mais ces opérations sont quand même discutables écologiquement, d'autant plus que le Pôle Léonard de Vinci est imbriqué dans un quartier de dix mille habitants avec une densité de dix mille habitants sur 0,5 kilomètre carré. Ces travaux vont donc être probablement un enfer pour les riverains.

En revanche, évidemment, nous saluons la volonté du Département de réutiliser une grande partie des matières premières et de se conformer à la loi Agec (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire). Le marché des matières premières, effectivement, est de plus en plus tendu et nous n'en sommes pas surpris, car les ressources de la planète ne sont pas infinies.

Je sais que pour cette déconstruction, vous attendez un taux de recyclage de 95 % pour la structure béton et de plus de 80 % pour les matériaux de second œuvre, en comptant le réusage et le réemploi. J'espère qu'au terme de ces quatre années, ces matériaux trouveront effectivement des acheteurs pour que cette initiative soit durable. Nous avons tous à gagner à ce que les futures constructions du Département obligent les assistants à maîtrise d'ouvrage à penser à des filières d'éco-conception, de démantèlement et de réutilisation des matériaux. Cette obligation forcera à utiliser des matériaux durables, tout en réinventant des filières pour entretenir facilement les structures construites et les filières pour démanteler leurs œuvres avec un minimum d'énergie, tout en développant des canaux pour valoriser ces matériaux.

Nous voterons donc pour cette délibération, car il s'agit de réutiliser, de réemployer, de recycler, de valoriser les matériaux issus de la déconstruction du Pôle Léonard de Vinci, et comme vous le savez, nous sommes pour la déconstruction et le recyclage, Monsieur le Président.

M. le Président - Concernant notre projet de déconstruction et de réutilisation des matériaux, vous l'avez indiqué, 80 et 95 %, ce sont effectivement des objectifs ambitieux, j'espère que nous arriverons à les atteindre, mais il faut être ambitieux en termes de développement durable pour, justement, montrer l'exemple aux autres, et nous avons dans notre Département cette ambition.

Concernant le début de votre intervention parlant de gaspillage à travers les déménagements de nos services dans l'Arena et, d'ici 2032, au PULV, pardonnez-moi, mais ce n'est pas du gaspillage, c'est d'abord de bons placements. Le rapport de la Chambre auquel vous vous référez de temps en temps, si vous l'avez bien lu, le pose noir sur blanc : cela a permis des économies substantielles en coûts de fonctionnement, parce qu'avant, on ne payait que des loyers ; les loyers ne rapportent rien, cela n'apporte qu'une

dépense, et des dépenses qui étaient importantes. Aujourd'hui, à l'Arena, on a peut-être acheté, mais on est propriétaire du bâtiment, il a une valeur et on ne paye plus de loyer. Cela n'a pas été du gaspillage, bien au contraire, mais des gains – relisez le rapport de la Chambre – de plusieurs millions d'euros d'argent public.

M. Benarafa - Je parlais de gaspillage d'énergie.

M. le Président - C'est bien que vous précisiez, car on aurait pu comprendre que c'était un autre gaspillage, donc c'est mieux de rappeler les choses.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Monsieur Jarry s'abstient.

CULTURE

Rapport n° 22.92 – Musée du Grand Siècle – Création d'un nouveau service public culturel – Demande de l'appellation « musée de France ».

M. le Président - On passe au 22.92. Madame Barthélémy-Ruiz était inscrite, mais en son absence, je crois que c'est Monsieur Timotéo qui intervient ?

M. Timotéo - Oui, je vais intervenir brièvement, si vous le permettez, Monsieur le Président.

M. le Président - Sur le musée du Grand Siècle.

M. Timotéo - Oui, sur le musée du Grand Siècle, j'interviens à la place de notre collègue Chantal Barthélémy-Ruiz qui est alitée avec le Covid et qu'on salue de loin, puisque je pense qu'elle nous regarde sur internet.

Sur ce rapport, après la présentation du projet préfiguré qui a été faite cette semaine et au vu du rapport présenté ce matin, je crois que nous pouvons dire que nous attendons avec un vif intérêt l'ouverture du musée du Grand Siècle.

Le projet architectural en est très séduisant. Il a su sublimer les bâtiments militaires de la caserne Sully, alliant modernité et esprit écologique au travers notamment du nouvel espace du Belvédère.

Quant à l'aspect muséal, que ce soit pour l'aspect musée d'art ou musée d'histoire, nous ne doutons pas que l'équipe en place saura faire au mieux.

Nous nous associerons donc, bien évidemment, à la demande que ce lieu bénéficie de l'appellation « musée de France », et tenons à souligner tout particulièrement notre sensibilité à la place qui est laissée au volet pédagogique et, par ailleurs, à la partie centre de recherche du musée. On imagine sans doute déjà – en tout cas, nous l'avons fait collectivement – le bénéfice que les collégiens, par exemple de cinquième ou de quatrième, dont le programme d'histoire et de français, je le rappelle, englobe le XVII^e siècle, pourront tirer des visites organisées pour eux, approfondissant leur compréhension de l'époque et leurs connaissances, tout en bénéficiant de méthodes immersives basées sur le numérique qui ont montré dans bien des musées déjà, ces dernières années, leur efficacité.

Ce projet aura été et sera un très gros investissement pour le Département, mais s'il est mené dans l'esprit qui nous a été indiqué et dans les délais prévus, les Hauts-de-Seine pourront disposer d'un lieu qui sera à la fois un musée exigeant et un musée populaire, et qui pourra sans nul doute soutenir la comparaison avec d'autres lieux phares du département en matière culturelle.

Je vous remercie.

M. le Président - Merci, Monsieur Timotéo. Cela n'appelle pas de réponse, je vous remercie de ce que vous avez dit.

Je vous rassure, le projet sera bien tel que prévu, avec tous ces axes que vous avez indiqués, à la fois de l'exigence, mais également du musée pour tous ; c'est l'ambition que nous avons pour l'ensemble de nos équipements culturels et il aura toute sa place dans notre Vallée de la culture.

La seule chose que je ne peux pas vous garantir à 100 % est la date exacte de l'ouverture. On fera tout pour, mais vous savez comme moi que sur des travaux aussi importants, d'une telle envergure, il peut y avoir parfois un peu de dérapage. Nous allons tout mettre en œuvre pour qu'il n'y en ait pas, les services s'y emploieront, mais ne vous inquiétez pas, le projet qui sera mis en œuvre reste celui que nous avons défini, qui a été adopté par notre Assemblée.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.78 – Musée du Grand Siècle – Dépôt d'œuvre – Ville de Paris.

M. le Président - Sur le 22.78, toujours pour le musée du Grand Siècle, concernant un dépôt d'œuvre, je n'ai pas d'intervenant.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.96 – Musée du Grand Siècle – Dépôt du Grand Cabinet en laque.

M. le Président - Sur le 22.96, toujours le musée du Grand Siècle, dépôt du Grand Cabinet en laque, je n'ai pas d'intervenant.

Même vote.

Rapport n° 22.97 – Musée du Grand Siècle – Dépôt d'œuvre – Portrait de Louis XIV en costume de sacre.

M. le Président - Sur le 22.97, toujours le musée du Grand Siècle, avec encore un dépôt d'œuvre : un portrait de Louis XIV en costume de sacre, je n'ai pas d'intervenant.
Même vote.

Rapport n° 22.82 – Musée du Domaine départemental de Sceaux – Contrat de concession de droits d'auteur – Musée des Beaux-Arts d'Orléans.

M. le Président - On passe au musée du Domaine départemental de Sceaux avec un contrat de concession de droits d'auteur avec le musée des Beaux-Arts d'Orléans.
Je n'ai pas d'inscrit.
Même vote.

Rapport n° 22.91 – Musée du Domaine départemental de Sceaux – Contrat de prêt d'œuvres – Paris Est Marne & Bois – Exposition « *Parcs et jardins de l'Est parisien* ».

M. le Président - Sur le 22.91, toujours avec le musée du Domaine départemental de Sceaux, un contrat de prêt d'œuvres, je n'ai pas d'inscrit.
Même vote.

Rapport n° 22.90 – Musée du Domaine départemental de Sceaux et EPS Erasme – Groupement de commandes – Conception et animation d'ateliers culturels.

M. le Président - Sur le 22.90, on passe à un groupement de commandes entre le musée du Domaine départemental de Sceaux et l'EPS Erasme pour la conception et l'animation d'ateliers culturels.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote.

Rapport n° 22.93 – Maison de Chateaubriand – Convention d'occupation du domaine public – Centre d'action cinématographique Le Rex – Festival « *Paysages de cinéastes* ».

M. le Président - Rapport 22.93 : il s'agit de la Maison de Chateaubriand, une convention d'occupation du domaine public avec le centre d'action cinématographique Le Rex pour le festival « *Paysages de cinéastes* ».

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote.

Rapport n° 22.95 – Maison de Chateaubriand – Groupement de commandes – Ville de Châtenay-Malabry – Achat d'un spectacle.

M. le Président - Sur le 22.95, Maison de Chateaubriand toujours, avec un groupement de commandes entre la Maison de Chateaubriand et la Ville de Châtenay-Malabry pour l'achat d'un spectacle, je n'ai pas d'intervention.

Même vote.

Rapport n° 22.88 – Direction des Archives départementales – Prêt de documents patrimoniaux – Ville de Suresnes.

M. le Président - Pour le 22.88, la Direction des Archives départementales, un prêt de documents patrimoniaux à la Ville de Suresnes, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote.

Rapport n° 22.89 – Direction des Archives départementales – Exposition mobilités – Prêts d’œuvres.

M. le Président - Pour le 22.89, toujours la Direction des Archives départementales, pour une exposition et des prêts d’œuvres, je n’ai pas d’inscrit.

Même vote.

Rapport n° 22.94 – Direction des Archives départementales – Convention tripartite entre les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines et Seine & Yvelines Numérique – Système d’archivage électronique hybride.

M. le Président - 22.94 : il s’agit toujours des Archives départementales, avec une convention tripartite entre les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines et Seine & Yvelines Numérique concernant le système d’archivage électronique hybride, je n’ai pas d’inscrit.

Même vote.

Rapport n° 22.131 – SGP – Manifestation culturelle – Subvention.

M. le Président - Pour le 22.131, concernant une manifestation culturelle avec la SGP, je n’ai pas d’inscrit.

Même vote. (*Lors de l’examen du rapport 22.107, M. le Président a indiqué ne pas prendre part au vote de la délibération n° 22.131 ; cf. P. 51*)

ÉDUCATION

Rapport n° 22.102 – Collège public – Aide sociale à la demi-pension en cité scolaire et lycée voisin – Année scolaire 2022-2023.

M. le Président - Sur le 22.102, Collège public – Aide sociale à la demi-pension en cité scolaire et lycée voisin pour l’année scolaire 2022-2023, je n’ai pas d’inscrit.

Même vote.

**Rapport n° 22.80 – Collèges privés – Aide sociale à la demi-pension –
Année scolaire 2022-2023.**

M. le Président - Concernant le 22.80, sur le même sujet, l'aide sociale à la demi-pension pour l'année scolaire 2022-2023 mais concernant les collèges privés, Monsieur Ouzoulias est inscrit.

M. Ouzoulias - Merci, Monsieur le Président.

Une toute petite remarque par rapport à ce dossier, pour lequel, bien évidemment, nous voterons favorablement, parce que nous avons toujours considéré que la cantine – pour parler à l'ancienne – est quelque chose qui est fondamental dans la pédagogie d'un établissement, et on ne peut pas accepter que des enfants n'y participent pas pour des raisons financières.

Néanmoins, nous vous avons demandé, à plusieurs reprises, des chiffres, des données, sur l'action des collèges privés pour assurer de la mixité sociale, c'est-à-dire : que font-ils pour permettre à des familles qui n'ont pas beaucoup de moyens d'envoyer leurs enfants ?

Nous nous réjouissons que finalement, par le biais de l'aide sociale – puisque vous allez nous dire collège par collège quelles sont les demandes qui ont été faites –, nous obtenions des informations sur la capacité des collèges privés à accueillir des populations qui n'ont pas beaucoup de moyens.

Avec cette délibération, vous accédez à une demande ancienne et nous nous en réjouissons.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président - De rien, Monsieur Ouzoulias ! Tout ce qui peut vous faire plaisir me fait plaisir aussi ! (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.101 – Convention relative à la tarification de la demi-pension des élèves de l'Essonne.

M. le Président - On passe au 22.101, pour la convention relative à la tarification de la demi-pension des élèves de l'Essonne.

Je n'ai pas d'inscrit.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.79 – Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines – Nouveaux organismes.

M. le Président - Sur le 22.79, le Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines, pour de nouveaux organismes qui rejoignent le dispositif, j'ai un inscrit : Monsieur Benarafa.

M. Benarafa - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, juste un mot pour dire que, évidemment, nous approuvons l'affiliation de nouveaux organismes, ce n'est pas le sujet, puisque cette offre culturelle et sportive est une chance pour les jeunes alto-séquanais et pour les familles. Mais parmi les dispositifs Pass+ que l'on peut lire dans le rapport ici présent, il y a le remboursement partiel ou total de la carte Imagine R pour les collégiens boursiers, qui est une mesure, évidemment, que le groupe Écologistes et Socialistes tient à saluer.

La gratuité des transports permet non seulement le décroisement et la mixité, mais aussi l'ouverture à des offres sportives et culturelles inaccessibles. Elle favorise évidemment une mobilité sans pollution.

Nous espérons qu'un jour, cette mesure sera aussi offerte à tous les jeunes issus des classes moyennes dont les parents voient, avec l'inflation, leurs moyens se réduire.

Par ailleurs, j'ai des familles altoséquanaises dont les revenus sont très modestes qui m'ont fait savoir qu'il leur était difficile d'avancer le montant annuel de la carte Imagine R qui s'élève à 380 € et qui représente parfois la moitié de leurs revenus et qui me demandaient s'il était possible, pour ces cas particuliers, de leur avancer le montant de cette carte, comme cela se fait dans d'autres départements, plutôt que d'attendre plusieurs semaines avant le remboursement.

Je vous remercie.

M. le Président - Effectivement, à l'heure actuelle, il y a une petite difficulté qui est que malgré notre délibération, comme nous n'avons pas signé toutes les conventions etc. avec Ile-de-France Mobilités et tout, il y a encore obligation de faire cette avance et d'être par la suite remboursé.

J'espère que le problème sera réglé pour la rentrée, que, donc, il n'y aura plus besoin de faire l'avance ; en tous les cas, on s'y emploie.

M. Benarafa - Merci beaucoup.

M. le Président - Je mets aux voix...

Dans votre intervention, il y avait quand même de nous demander de l'étendre à d'autres tranches. Je ne vais pas vous donner la même réponse que la dernière fois, mais déjà, faisons en sorte que ce soit bien utilisé par les collégiens qui dépendent de celle-là ; je ne vous redonne pas les chiffres, ils n'étaient pas très bons. On verra après, quand, déjà là, ce sera bien utilisé.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Rapport n° 22.103 – Collèges – Dotations en matériels et services numériques – Année 2022-2023.

M. le Président - Le rapport 22.103 concerne des dotations en matériels et services numériques dans nos collèges.

J'ai encore Monsieur Benarafa qui souhaite intervenir.

M. Benarafa - Merci, Monsieur le Président.

Nous approuvons cette dotation en matériels et services numériques innovants attribuée aux collèges publics. Je lis d'ailleurs dans le rapport que *« cet ambitieux programme numérique a pour objectif de créer les conditions leur permettant d'acquérir une culture et des compétences numériques pour se préparer à la vie future dans une société toujours plus numérique. Les projets des collèges concernent majoritairement la robotique, l'impression 3D et l'équipe médias »* et on oublie trop souvent que le développement exponentiel du numérique a un coût énergétique tout aussi croissant, et tout porte à croire que nous allons entrer dans une phase de pénurie énergétique sous peu.

Je profite donc encore de cette intervention pour revendiquer l'opportunité d'installer des panneaux photovoltaïques dans les collèges en autoconsommation. En France, on a encore beaucoup d'a priori sur le photovoltaïque, mais le solaire est devenu l'énergie la moins coûteuse du monde, les panneaux sont devenus très performants, il existe de nombreuses offres de panneaux photovoltaïques d'origine européenne, voire française, entièrement recyclables, garantis vingt-cinq ans. De plus, le fonctionnement intermittent de l'énergie solaire est adapté au rythme et aux consommations d'un établissement scolaire.

Je me permets d'en parler dans ce rapport, car on pourrait proposer un kit de diagnostic énergétique pour sensibiliser à la sobriété énergétique dans chaque collège, puis, si on installe ces panneaux, se servir de la production photovoltaïque comme outil pédagogique. Les panneaux photovoltaïques sont en effet couplés à des onduleurs qui sont dotés de boîtiers Wifi pour suivre justement la production énergétique heure par

heure en fonction de l'évolution de la météo et de dessiner des jolies courbes très concrètes pour les élèves de nos collègues.

Tout cela pour vous dire que nous ne devons pas seulement préparer les jeunes à une société toujours plus numérique, mais la préparer aussi aux enjeux énergétiques de demain.

Cette dotation en services numériques et en matériels innovants, dont je ne peux que saluer, évidemment, l'initiative et le déploiement, doit maintenant évoluer vers de nouveaux enjeux ; c'est le sens un peu de mon intervention.

Je sais que le Département a lancé un grand plan de végétalisation et de rénovation des collèges dans un programme de haute performance environnementale et que c'est déjà un grand tournant, je le reconnais, mais nous aurions tout à gagner écologiquement, économiquement et pédagogiquement à développer le photovoltaïque dans les collèges, surtout dans ce contexte de précarité énergétique mondiale.

Je l'ai fait dans mon établissement et je suis prêt à apporter toute mon expérience si vous voulez l'expérimenter dans certains collèges.

M. le Président - Sur le numérique, une fois encore, peut-être que cela consomme de l'énergie, mais aujourd'hui, personne n'échappe au numérique, et il est donc normal de doter les enfants des collèges de matériels qui leur permettent de suivre les cours. Une fois encore, ce n'est pas moi qui en décide, c'est l'Éducation nationale qui détermine comment elle délivre l'enseignement à nos enfants, mais il pourrait y avoir, là aussi, en termes financiers, des « injustices », et nous avons donc décidé de les pallier, mais si l'Éducation nationale change, on n'aura plus besoin.

Sur la rénovation des collèges et en termes de développement durable, vous l'avez souligné, nous posons des objectifs ambitieux, nous avons regardé le photovoltaïque aussi lorsqu'il est possible d'en installer. Il existe des endroits où cela peut être possible, d'autres où c'est totalement, apparemment, impossible. Mais je n'ai pas de problème pour que vous nous invitiez ou que vous preniez contact avec Monsieur le Directeur général afin de regarder de plus près par rapport à ce qui est fait dans votre collège, même si je ne suis pas persuadé que l'on puisse généraliser cette technique parce qu'on s'y est déjà penché, nous n'y arriverons pas à 100%.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Rapport n° 22.125 – SPLie 78/92 – Modifications statutaires et capitalistiques.

M. le Président - On passe au 22.125, avec des modifications statutaires et de capital concernant le SPLie 78/92.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.126 – Commission Locale d'Informations ASN – Subvention 2022 – Fontenay-aux-Roses.

M. le Président - Sur le rapport 22.126, la Commission Locale d'Informations, une subvention 2022, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote.

TRANSPORTS

Rapport n° 22.81 – Tramway T1 – Indemnisation et prise de possession d'un terrain – Colombes.

M. le Président - Sur le 22.81, qui concerne le tramway T1, l'indemnisation et la prise de possession d'un terrain à Colombes, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote.

Rapport n° 22.108 – Tramway T1 – Indemnisation et prise de possession de terrains – Colombes.

M. le Président - Le 22.108, il y a là quatre délibérations concernant toujours une indemnisation et prise de possession de terrains à Colombes pour le prolongement du T1.

Même vote pour les quatre délibérations.

Rapport n° 22.107 – Transports – Ligne 15 Sud GPE – Déclassement et cessions.

M. le Président - Sur le 22.107, concernant les transports, la ligne 15 Sud GPE, un déclassement et des cessions, il y a quatre délibérations.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote.

Je ne prends pas part au vote pour ma part pour ces quatre délibérations, étant membre du Conseil d'administration de la SGP.

Il y avait déjà une délibération, la 22.131, concernant la manifestation culturelle mais dans le cadre de la SGP, j'ai omis de dire que je ne prenais pas part au vote ; je rectifie.

AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITÉS

Rapport n° 22.122 – FSL – Compte-rendu – 1^{er} trimestre 2022.

M. le Président - Le 22.122, il s'agit du FSL et du compte-rendu du premier trimestre.

J'ai une inscrite : Madame Cillières...

(Monsieur Adjroud indique être également inscrit)

Je n'en avais plus qu'un, on m'avait supprimé Monsieur Adjroud et remplacé par Madame Cillières, mais bon, allons-y pour les deux !

Mme Cillières - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, rapidement, puisque ce rapport présente le bilan des aides attribuées au premier trimestre 2022, et donc nous permet un peu de mesurer ce qui se passe.

En avril dernier, j'intervenais ici même pour souligner à quel point les modifications apportées au règlement intérieur que nous avons défendues et demandées avaient porté leurs fruits et étaient indispensables pour élargir l'accès aux bénéficiaires des aides du FSL.

Nous souhaitons que 2022 prenne le même chemin que 2021 dans la progression du dispositif, mais à la lecture du rapport, il y a quand même plusieurs éléments de ce premier trimestre 2022 qui inquiètent.

En effet, le nombre de nouvelles demandes d'aide au titre du FSL maintien baisse en comparaison du premier trimestre 2021, à hauteur de 26 %, ce qui est assez important ; et par conséquent, le nombre d'aides accordées baisse aussi.

Évidemment, je m'inquiétais en avril du tout numérique : même si c'est un support pour élargir les droits, il y a aussi besoin d'un accompagnement social et humain pour gérer des situations très souvent complexes, notamment autour du FSL maintien, donc une petite alerte sur ces chiffres.

Cela rejoint ce que disait ma collègue Nadia Mouaddine tout à l'heure, sur notre exigence de plan d'ampleur pour les services sociaux du Département ; pour le FSL maintien et l'élaboration des dossiers, les SST sont tout de même importants dans le nombre de dossiers enregistrés, pour que les agents puissent accueillir et travailler avec les usagers dans de meilleures conditions et accompagner, bien sûr, les personnes les plus vulnérables de notre département.

Nous serons, bien sûr, très attentifs à l'évolution des chiffres du FSL pour le reste de l'année 2022.

Je vous remercie.

M. le Président - Je crois que sur le FSL maintien, il y a eu un mois ou deux où il y a eu une baisse en 2021. On voit qu'au premier trimestre 2022, cela augmente par rapport au troisième et quatrième trimestres 2021. Pour autant, à un moment donné, et je l'espère, nous aurons des baisses, parce que cela va se stabiliser. En effet, j'espère qu'il n'y aura pas sans arrêt des gens qui, malheureusement, auront des dettes. Quand nous aurons traité un grand nombre de cas, normalement, cela devrait diminuer. Il est impératif que l'on soit vigilant pour voir si, effectivement, tous ceux qui peuvent y avoir droit en bénéficient, mais après, on peut aussi espérer qu'à un moment donné – ce serait plutôt une bonne chose – cela baisse, cela voudrait dire qu'il y aurait moins de gens dans la difficulté et que la situation s'améliore.

Là-dessus, le travail est fait par les uns et les autres pour les dispositifs, et quand vous dites par le numérique, beaucoup, d'ailleurs, le font par ce biais. De mémoire, le nombre le plus important de dossiers, c'est par ce biais, ce n'est ni par les SST ni les CCAS.

Je voudrais que ce soit la part par les bailleurs qui augmente fortement, parce que qui d'autre que le bailleur sait au plus vite quand il y a un impayé, pour éviter qu'il y ait un cumul de plusieurs mois trop important ? Or le bailleur voit bien si la famille n'a pas payé un mois, deux mois, et là, il faut déclencher l'accompagnement immédiatement, ne pas attendre qu'il y ait six ou sept mois de retard. C'est auprès des bailleurs qu'il faut agir, parce que je trouve que de leur côté, pour l'instant, le pourcentage pourrait être beaucoup plus important qu'il ne l'est.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.123 – FSL – Abondement exceptionnel de l'État – 2021.

M. le Président - Je n'avais pas d'inscrit, mais apparemment, si, vous vous êtes inscrite entre-temps, Madame Cillières, sur le 22.123, pour l'abondement exceptionnel de l'État.

Mme Cillières - Oui, si cela ne vous dérange pas.

Très rapidement, Monsieur le Président, chers collègues, je crois que cet abondement de l'État de 1,8 M€ pour le dispositif FSL est juste au regard des effets importants de la crise sanitaire et sociale que nous traversons depuis 2020 et qui, évidemment, a une incidence sur les dépenses sociales du Département.

Pour autant, dans le rapport, Monsieur le Président, aucune proposition n'est faite quant au fléchage ou à la réutilisation de cette somme importante qui n'était pas attendue.

Je me permets de réitérer une proposition, que nous avons déjà faite en avril, de mettre à profit cet abondement non prévu pour, par exemple, ne pas demander de participation au FSL aux CCAS des Villes – pourquoi pas – en 2022. Les Communes et leur CCAS ont, elles aussi, été en première ligne pour protéger les habitants pendant cette crise et ont dû faire face, elles aussi, à d'importantes dépenses non compensées et non prévues. Cela pourrait être un geste fort du Département à l'égard des Communes.

Étant donné qu'une participation est demandée aux CCAS, je me demandais ce qui pouvait être fait avec ce 1,8 M€.

Merci.

M. le Président - Premièrement, cette subvention est exceptionnelle, vous l'aurez remarqué.

Deuxièmement, il n'y a pas d'obligation pour les Communes de participer au FSL, donc celles qui participent, c'est qu'elles le souhaitent et qu'elles acceptent de verser une part plus que minime dans le dispositif. Je n'ai plus le chiffre en tête, mais sur les montants, c'est vraiment très peu, ce qu'apportent les quelques Communes qui participent, ce sont quelques dizaines de milliers d'euros.

De toute façon, je pense qu'on ne pourrait pas redistribuer la somme exceptionnelle de l'État, parce que, une fois encore, je suis quasiment sûr que nous sommes loin d'arriver à cette somme par les participations apportées par les CCAS.

Pour autant, nous participons quand même pour les CCAS en prenant en charge une partie des travailleurs sociaux qui gèrent cela, et on a augmenté, me semble-t-il, puisqu'on est passé de 42 k€ à 45 k€ pour un temps plein. Finalement, on donne 45 k€ à la Commune pour qu'un personnel traite cela et la participation que la

Commune fait en contrepartie est peut-être de 20 ou 25 k€, donc je pense que tout le monde s'y retrouve.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

(Monsieur Dian indique en aparté au Président que Monsieur Adjroud était inscrit sur le rapport 22.122)

M. le Président - Il est rayé, il faudrait savoir... De toute façon, on a voté maintenant, je ne vais pas revenir quatre rapports en arrière...

M. Adjroud - Je ne me suis pas manifesté, Monsieur le Président, parce que je ne voulais pas redire la même chose que ma collègue Cillières qui a dit le fond de ma pensée.

M. le Président - Voilà, donc vous ne vouliez pas forcément prendre la parole ! J'avais anticipé.

M. Adjroud - Non, c'était une incompréhension avec Monsieur le DGS.

Rapport n° 22.100 – GIP AutonomY – Convention de gestion des subventions.

M. le Président - Le 22.100, il s'agit du GIP AutonomY avec une convention de gestion des subventions.

J'ai une inscrite : Madame Mouaddine.

Mme Mouaddine - Monsieur le Président, chers collègues, tel qu'indiqué sur ce rapport, l'agence interdépartementale AutonomY a été créée dans l'objectif de répondre aux enjeux du maintien à domicile des personnes âgées.

En Commission, nous avons exprimé notre souhait de connaître le rapport d'activité et le bilan financier de cette agence pour déterminer la portée de cette structure.

Nous soutenons le travail d'outillage des services d'aide à domicile (SAAD) qui est engagé. Or, favoriser le maintien à domicile implique avant tout de donner les moyens aux personnes âgées de rester chez elles, et donc de faciliter l'accès notamment à l'Allocation personnalisée d'autonomie.

Nous alertons cette Assemblée sur les difficultés générées par la procédure de constitution des dossiers APA, procédure entièrement dématérialisée, je le rappelle, et la fracture numérique affecte particulièrement les personnes âgées, et sur ce sujet, l'agence AutonomY n'apporte pas encore de solution.

Par ailleurs, située dans les Yvelines, cette agence se trouve complètement éloignée de nos communes et de nos habitants.

Je le rappelle, il y a eu une diminution de 9 % du nombre des bénéficiaires de l'APA entre 2015 et 2019, alors que la part des personnes de plus de soixante ans a, quant à elle, augmenté de 8 % sur la même période. Nous vous demandons, Monsieur le Président, qu'un accueil physique et des interlocuteurs désignés soient mis à disposition de nos publics afin de faciliter l'accès aux aides auxquelles ils ont le droit.

Je vous remercie.

M. le Président - Deux point pour vous répondre, Madame Mouaddine.

D'abord, pour disposer du compte-rendu de l'action du GIP, il est trop tôt, puisqu'il n'a pas un an d'activité, il n'y a que quelques mois pour l'instant que le GIP existe. Bien entendu, nous aurons l'an prochain le premier compte-rendu ; nous l'approuverons ou non, mais nous en aurons connaissance.

Ensuite, sur l'APA, il ne faut pas se dire que parce que le nombre de personnes âgées augmente, le nombre de bénéficiaires de l'APA devrait augmenter. Ce n'est pas automatique, c'est lié aux ressources. Si vous avez des personnes âgées qui atteignent un certain âge mais qui ont des ressources trop importantes pour avoir droit à l'APA, le nombre de bénéficiaires n'augmente pas. Ce n'est pas parce que vous allez en avoir peut-être mille de plus qui ont l'âge que, forcément, vous en aurez mille de plus qui percevront l'APA.

Après, vous évoquez la fracture numérique des personnes âgées. Il y a beaucoup de villes, dont je ne citerai pas les noms pour ne pas faire de différence si d'autres ne le font pas, où il est mis à disposition, que ce soit pour les jeunes, les collégiens, les lycéens, et les personnes âgées, des cours pour les initier, et je peux vous dire qu'il y a beaucoup de personnes âgées qui y vont et qui savent très bien utiliser tous les instruments informatiques. Je ne sais pas si cela se fait dans votre ville mais je vous invite à le faire. Je suis très surpris, à Châtenay-Malabry, du nombre de seniors qui les utilisent très bien et qui sont totalement indépendants.

En revanche, là où ce phénomène existe, il faut que les uns et les autres, nous arrivions à faire en sorte qu'il n'y ait pas cette « fracture numérique », que tout le monde puisse y avoir accès, et donc continuer à développer les aides, les formations, à tous les niveaux.

Madame Fourcade voulait ajouter quelque chose.

Mme Fourcade - Oui, Monsieur le Président, chers collègues, quelques éléments complémentaires à la réponse qui vient de vous être faite.

Je crois qu'il y a quand même une confusion dans l'intervention de Madame Mouaddine sur le rôle de l'agence, c'est-à-dire que l'agence interdépartementale pour l'AutonomY n'est pas une agence qui va agir en proximité. On est là, au contraire, pour mutualiser des ressources entre les deux Départements, pour apporter une expertise supplémentaire, pour qualifier l'offre de service à domicile, ce qui n'était absolument pas le cas aujourd'hui ; on est tous d'accord pour dire que les SAAD, les services de prise en charge des personnes âgées à domicile et des personnes handicapées, sont aujourd'hui complètement éclatés, ils nécessitent vraiment une réorganisation et un coup de pouce en termes d'offre qualitative et recrutement, car, vous le savez aussi, c'est un secteur qui est évidemment très touché par les difficultés de recrutement. L'agence n'est absolument pas là pour faire de la proximité.

Vous l'avez souligné, il y aura un travail à faire entre l'agence et les services des Communes, notamment les CCAS et les CLIC, et je rappelle que cette délibération, en pratique, c'est bien de cela dont elle parle : pouvoir déléguer, confier à l'agence, des financements pour les CLIC. Dans cette délibération, trois CLIC sont concernés plus trois associations, justement pour permettre ce dialogue, ensuite, en proximité avec les

collectivités et l'agence. Il ne faut pas non plus confondre les missions. Il n'est pas question de revenir sur le rôle fondamental des services de proximité que le Département appuie au travers des subventions qu'il donne aux CLIC, par exemple, je pense que chacun a son rôle et qu'au contraire, on a de la valeur ajoutée avec la création de l'agence en termes d'apport d'expertise, de dynamique en matière de recrutement. Il ne faut pas oublier le rôle de l'agence en termes de mise en relation, par exemple, des bénéficiaires du RSA avec des offres d'emploi dans le service du maintien à domicile des personnes âgées, ce qui est une réelle innovation ; offrir une capacité de formation pour aller chercher des jeunes ou des personnes qui sont au chômage pour les faire rentrer dans les métiers de la perte d'autonomie est une valeur ajoutée qu'on n'aurait pas eue sans l'agence.

Je pense qu'on ne peut que se réjouir de cette « nouvelle couche », que vous percevez comme telle en tout cas, mais qui est un vrai apport en termes d'expertise, que l'État n'a pas été en capacité de faire, que la CNSA ne peut pas faire au plan national parce qu'elle est trop loin de l'échelle départementale. On est complètement dans notre rôle et il me semble que l'argent public est très bien utilisé. En l'occurrence, cette délibération est complètement dans la ligne de ce qu'on veut faire avec l'agence.

Pour ce qui est du rapport d'activité, on l'aura dans un an et je crois que vous avez assisté à la Commission des affaires sociales qui a même proposé, pour ceux qui sont extrêmement intéressés par le rôle de cette agence, d'aller la visiter à la rentrée, quand tout le monde sera revenu des congés, pour pouvoir mieux prendre en compte les vraies missions et les personnels qui y travaillent et qui sont des gens de grande compétence.

M. le Président - Merci de ces informations complémentaires.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Abstention de l'Opposition.

La majorité vote pour.

Rapport n° 22.124 – Autonomie – Convention CNSA – 2022.

M. le Président - On passe au dernier rapport, le 22.124, avec la convention pour 2022 avec la CNSA.

Madame Brobecker est inscrite.

Mme Brobecker - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, nous partageons les objectifs pour répondre aux enjeux de maintien à domicile des personnes âgées, faire évoluer les offres en les diversifiant, l'intégrer à la politique logement, structurer les services intervenant à domicile et favoriser la création de nouveaux services.

Nous avons néanmoins quelques questions sur les moyens :

- Quelles sont les communes concernées ?
- Est-ce qu'elles le seront, du coup, toutes ensuite ?
- Est-ce qu'il y a des prestataires pressentis, quel est le profil des personnes embauchées et quelles formations sont envisagées ?
- Enfin, les employeurs seront-ils les SAAD ou directement le Département ?

Merci.

M. le Président - Madame Fourcade ?

Mme Fourcade - Je ne pense pas avoir la liste des communes concernées parce que le processus est encore en... Je pense qu'on parle bien de ce qui est dans le cadre du rapport. Le rapport conventionne entre l'agence interdépartementale 78/92 et la CNSA pour la mise en œuvre d'une partie de ce qu'on appelle les « fonds d'intervention » dont dispose la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie dans un sujet très particulier qui est celui de la professionnalisation des Services d'aide à domicile.

Il est clair que, comme je l'ai dit tout à l'heure, l'agence va avoir un rôle majeur dans cette professionnalisation, puisqu'elle va agir à la fois sur la formation des professionnels, mais également sur la mise en relation des demandeurs d'emploi et des besoins de postes.

Après, je ne pense pas avoir la répartition de ces postes au niveau des différents SAAD, mais on pourra vous la donner si c'est ce qui vous préoccupe le plus, mais je pense que ce qu'il faut voir là-dedans, c'est qu'on est quand même dans un changement d'échelle en termes de force de frappe.

J'ai demandé aux services des éléments comparatifs entre ce qui se faisait avant l'agence avec l'équivalent qui s'appelait « Cap 92 » et ce qu'on sera en capacité de faire avec cette nouvelle organisation et cette nouvelle convention.

On vous donne les chiffres : par exemple, entre l'aide qui va être donnée pour le maintien à domicile, en 2021, on était à 318 k€ et, en 2022, on est à 568 k€, donc on voit bien qu'on gagne presque 78 % d'augmentation sur cet investissement pour le personnel.

On a également un effet de rattrapage par rapport au Département des Yvelines, puisque le Département des Yvelines avait déjà engagé cette professionnalisation des services d'aide à domicile et les Hauts-de-Seine avaient un petit peu de décalage par rapport à cela ; on rattrape ce retard par rapport au Département des Yvelines.

Dernier point, on va conditionner cette intervention de l'agence pour professionnaliser les services d'aide à domicile par contrat – ce qu'on appelle un contrat « CPOM », Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens –, ce qui va permettre d'avoir un suivi beaucoup plus rapproché des services d'aide à domicile qui, aujourd'hui, étaient complètement libres, non coordonnés et non structurés.

En fait, le Département reprend la main sur cette offre qui est indispensable pour le maintien à domicile des personnes âgées par le biais de cette convention.

Pour vous rassurer totalement, nous avons eu récemment un déjeuner de travail avec le nouveau Président de la CNSA, qui, d'ailleurs, est un Président de Département, donc je pense que c'est un signal fort aussi de la part de l'État pour montrer que le maintien à domicile des personnes âgées va dépendre clairement d'un renforcement des liens entre l'État et les Départements. Ce déjeuner de travail était l'occasion, justement, de se féliciter des initiatives qui sont prises dans notre Département, notamment au travers de la création de l'agence, parce qu'on est dans une logique d'innovation, de création de valeur ajoutée, comme je l'ai dit tout à l'heure. Je pense qu'effectivement, l'État et la CNSA regardent avec beaucoup d'attention les résultats qu'on

va avoir dans cette nouvelle manière de travailler, notamment sur ce secteur du maintien à domicile des personnes âgées, qui était un peu en difficulté en matière de pilotage et d'évaluation.

M. le Président - On va être encore innovant et on va encore servir d'exemple à l'État, c'est bien, on continue !

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Le groupe de Monsieur Timotéo s'abstient.

Le groupe de Monsieur Ouzoulias ainsi que le groupe de la Majorité votent pour.

Nous avons terminé l'ordre du jour concernant les rapports.

EXAMEN D'UN VŒU

Vœu présenté par Madame Nathalie Léandri pour garantir un enseignement de qualité à tous les collégiens du Département.

J'ai l'inscription d'un vœu qui va être présenté par Madame Nathalie Léandri en tant que Vice-présidente puisqu'il concerne nos collégiens. Je précise que ce vœu a été mis en œuvre, écrit, avec l'ensemble des groupes de notre Assemblée, les trois groupes, puisque nous partageons la même ambition pour nos collégiens. Nous faisons beaucoup et nous espérons simplement que l'État aussi fasse ce qui lui revient et que l'on ne peut pas faire à sa place.

Madame Léandri, vous avez la parole.

Mme Léandri - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je tenais déjà à remercier toutes les personnes qui ont mis en œuvre ce vœu que je vais lire maintenant, dont le titre est le suivant : « *Pour garantir un enseignement de qualité à tous les collégiens du département* ».

À l'approche de la rentrée scolaire, des articles de presse font état d'un manque d'enseignants pour l'année 2022-2023. L'académie de Versailles sera particulièrement touchée, ce qui pourrait entraîner des répercussions importantes dans les collèges de notre Département et qui inquiète à juste titre les parents d'élèves.

Nous, élus du Conseil départemental, sommes tous réunis autour de la certitude qu'il est impératif, plus que jamais après la crise du Covid qui a profondément affecté notre jeunesse, que les élèves puissent apprendre dans de bonnes conditions, car l'éducation est décisive pour permettre aux citoyens de demain de construire leur avenir sur de bonnes bases.

Cette dernière année scolaire a été marquée par des revendications légitimes portant sur la baisse de la Dotation horaire globale dans des établissements altoséquanais, notamment dans des collèges situés en Réseau d'éducation prioritaire, compte tenu des difficultés particulières auxquelles ils doivent faire face.

Pour proposer aux collégiens les meilleures conditions possibles pour leur éducation, le Département investit massivement dans la rénovation ou la reconstruction des bâtiments, mais également pour financer des activités éducatives permettant de prolonger les acquis scolaires, de développer la pratique sportive à l'école ou encore de favoriser l'épanouissement des jeunes collégiens à travers des dispositifs comme le Pass+, qui les encourage à s'intéresser à la culture ou à s'inscrire dans les clubs de sport.

Même si le Département va jusqu'à financer des dispositifs de soutien scolaire, tous ces efforts ne seront pas suffisants si le Gouvernement ne mobilise pas tous les moyens nécessaires afin que les enfants puissent apprendre sereinement.

Aussi, alors que le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Monsieur Pap N'Diaye, a fait il y a quelques jours des annonces pour rendre le métier d'enseignant plus attractif, il semble essentiel et urgent que tous les moyens humains et financiers soient donnés à l'Académie ainsi qu'à la Direction académique des services de l'Éducation nationale pour qu'un nombre de professeurs suffisant et formés de façon adéquate soit présent dans tous les collèges des Hauts-de-Seine, afin d'assurer l'ensemble des programmes à tous les élèves.

-

Pour que les établissements bénéficient d'une DHG réellement corrélée avec leurs effectifs, il faut mettre fin aux classes surchargées nuisant à la bonne transmission des savoirs et permettre aux équipes de l'Éducation nationale de travailler sur des projets qui ont du sens, qui permettent la réussite de chacun en proposant un accompagnement personnalisé là où il s'avère nécessaire. Toutes les mesures pertinentes doivent être prises en ce sens.

Afin de garantir à tous les collégiens des Hauts-de-Seine le meilleur environnement pour apprendre, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, réuni en séance plénière le 8 juillet 2022 :

- formule le vœu que les mesures adéquates soient prises pour recruter un nombre d'enseignants suffisant afin de limiter les effectifs par classe ;
- en conséquence, souhaite que la DHG de chaque établissement de notre Département soit adaptée à l'évolution des effectifs, en prenant en compte les spécificités de chaque collège ;
- souhaite que tous les moyens soient donnés aux professeurs pour développer des actions éducatives dans l'intérêt des élèves ;
- demande que tous les moyens humains soient mis à disposition pour les élèves en situation de handicap ;
- mandate Monsieur le Président du Conseil départemental pour saisir l'ensemble des parties prenantes à ce sujet.

Je vous remercie.

M. le Président - Merci...

(Messieurs Ouzoulias et Timotéo demandent la parole)

Normalement, il n'y a pas de débat pour un vœu, mais comme je l'ai dit tout à l'heure, il a été fait en collaboration avec les différents groupes, donc les deux présidents de groupe, si vous voulez dire un mot, mais très rapide.

M. Ouzoulis - Pour vraiment nous féliciter collectivement de ce que nous venons de faire, c'est un vœu très fort. Nous avons vraiment souhaité le signer avec vous, mais le contenu est vraiment au niveau de ce que nous souhaitons.

La rentrée va être vraiment dramatique, parce que l'Éducation nationale a fait un choix qui est terrible et qui désavantage les territoires métropolitains et l'éducation prioritaire. En prenant l'engagement ferme de ne fermer aucune école à la campagne, ils reportent l'essentiel des difficultés sur un Département comme le Département des Hauts-de-Seine, et notamment les zones d'éducation prioritaire.

Je suis tout à fait d'accord pour que nous ayons une solidarité forte avec les territoires ruraux et qu'une commune qui perd une école, c'est toujours un drame, mais il ne faut pas que cela se fasse aux dépens de ce qui se passe dans notre territoire, parce que ce qui est en jeu, c'est notre attractivité.

Si les gens n'ont pas la certitude de pouvoir disposer ici d'un service public de l'éducation qui soit au niveau de leurs enjeux, ils partiront et ne viendront plus dans les Hauts-de-Seine. Se joue là quelque chose de fondamental.

Je remercie très sincèrement tous les élus de ce Conseil départemental d'avoir travaillé et d'œuvrer pour signer un vœu commun.

Merci.

M. le Président - Monsieur Timotéo ?

M. Timotéo - Je ferai bref également, pour saluer le travail collectif qui a été entrepris et remercier Madame Léandri pour la teneur du vœu qu'elle vient de nous présenter, qui rejoint, d'ailleurs, dans ses grandes lignes le vœu conjoint que les groupes d'Opposition avaient présenté en février dernier, que la Majorité avait rejeté. Mais vous vous étiez engagé, Monsieur le Président, en séance, à revenir faire une action commune en ce sens et je salue le respect de cet engagement.

M. le Président - Mais vous vous y habituerez, je ne prends que des engagements, je ne fais jamais de promesse. Je vous l'avais déjà dit, vous en avez une preuve supplémentaire.

M. Timotéo - En tout cas, aujourd'hui, j'en constate une preuve, on verra ce que dira l'avenir sur d'autres sujets.

Je ne peux évidemment que saluer, sans revenir sur ce que vient de dire Pierre Ouzoulias, notre convergence sur un sujet aussi essentiel que celui de l'enseignement de qualité, évidemment, pour l'ensemble des collégiens et des collégiennes de notre département et des nécessaires moyens humains et financiers pour atteindre cet objectif.

Je ne veux pas revenir sur la DHG et sur le discours qu'on a eu ici, mais permettez-moi juste une dernière petite phrase, puisqu'on parle de la réussite de nos collégiens, des conditions que l'État doit mettre en œuvre de manière impérative dès la rentrée, je ne voudrais pas qu'on oublie ce matin – ce n'est pas le cœur du vœu – les huit cents élèves qui, à ce jour, sont sans affectation, pour moitié en seconde générale, pour moitié en seconde professionnelle.

Il ne s'agit pas, évidemment, de s'immiscer dans les affaires régionales quand j'aborde ce sujet, vu qu'il y aurait évidemment beaucoup de choses à dire aussi sur le plan scolaire, mais simplement de ne pas oublier la situation de ceux qui, pour partie, étaient encore jusqu'à hier les collégiens de nos établissements – parce que les vacances, c'est dès aujourd'hui –, et nous avons aussi, me semble-t-il, le devoir de les accompagner, de ne pas les laisser tomber, et j'espère que nous saurons aussi trouver des convergences sur ce point pour les aider dans les semaines à venir.

Je vous remercie.

M. le Président - Merci.

Je mets donc aux voix ce vœu.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie pour nos collégiens.

Notre séance est terminée. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de bonnes vacances aux uns et aux autres, rechargez les batteries, puisqu'à la rentrée, un gros travail nous attend, comme d'habitude, au service de nos concitoyens ! Passez de bonnes vacances !

(La séance est levée à 12 heures)

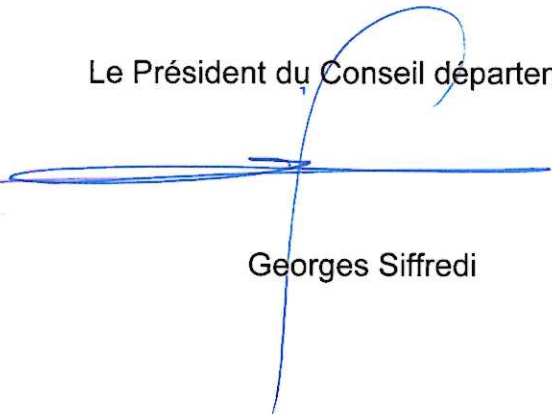
-:-:-:-

Le Secrétaire de séance

Le Président du Conseil départemental

A stylized signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Xabi Elizagoyen

A stylized signature in blue ink, featuring a large loop at the top and a long horizontal stroke.

Georges Siffredi